





Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

PROJET
**« Ci-RES, Création de Capacités institutionnelles d'intégration des
Réfugiés dans l'Enseignement Supérieur »**

RAPPORT MI-PARCOURS

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.





Index

1. Introduction.....	3
2. Synthèse et analyse comparative.....	7
2.1 Présentation.....	7
2.2 Le niveau européen.....	8
2.3 Le contexte algérien.....	15
2.4 L'enseignement supérieur.....	18
3. Eléments pour une étude prospective sur les réfugiés universitaires en Algérie.....	28
3.1 Aperçu.....	28
3.2 Phase rétrospective.....	29
3.3 Phase Prospective.....	32
4. Conclusions.....	34
4.1 Les focus groups.....	34
4.2 Les analyses AFOM.....	38
4.3 Les bonnes pratiques.....	41
4.4 Les bonnes pratiques européennes : une proposition d'adaptation.....	47
5. Annexes.....	61
Méthodologique de la partie Prospective des réfugiés en Algérie.....	61
Grilles d'évaluation & de sélection des candidatures des étudiants réfugiés.....	63





1. Introduction

Le projet Ci-RES (Création de Capacités Institutionnelles d'Intégration des Réfugiés dans l'Enseignement Supérieur) est une expérience pilote, qui vise la création, le renforcement et l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur partenaires du projet dans le développement de leurs Capacités Institutionnelles d'intégration des réfugiés. Il propose d'une part le réaménagement de la structure organique et fonctionnelle des structures universitaires afin de répondre aux problèmes actuels de la prise en charge des réfugiés et d'autre part l'élaboration de mécanismes normatifs et institutionnels favorisant leur intégration dans le système d'enseignement supérieur Algérien.

Ce Rapport Final est le fruit d'une analyse comparée des rapports nationaux (européens et algérien), qui sont le résultat des collectes intenses d'informations qualitatives et quantitatives et indicateurs sur la question des réfugiés, dans les sites des départements ministériels concernés (Intérieur, Défense Nationale, Affaires Etrangères, Justice, Education Nationale, enseignement supérieur et recherche scientifique, Travail et protection sociale...), documents réglementaires des pays partenaires, publications et rapports de recherche des organisations internationales, des organismes non gouvernementales, des centres de recherche scientifiques, et en particulier les informations statistiques et normatives concernant les systèmes d'accueil et d'intégration des réfugiés dans les pays membres du projet Ci-RES.

Ce Rapport fait l'état des lieux sur la question des réfugiés, notamment en ce qui concerne les aspects statistiques et réglementaires de leur intégration à l'enseignement supérieur. Il est considéré comme un document de base pour le partage des expériences et de bonnes pratiques dans le but de renforcer et développer un système de prise en charge des réfugiés favorisant leur inclusion effective dans le système d'enseignement supérieur en particulier et la société en général.

Le travail de recherche et d'analyse s'est déroulé dans un contexte de la crise mondiale causée par la pandémie de la Covid-19. Malgré toutes les contraintes logistiques et psychiques relatives à cette pandémie, les équipes ont tenues leur engagement sincère et ont œuvré à l'organisation d'une multitude d'activités dans le cadre du *Work Package 1*



(WP1), qui s'est étalé comme prévu du 15 Février au 26 Mai 2020. Les efforts menés par l'ensemble des partenaires dans ce premier WP se sont focalisés sur les éléments suivants :

1. Tout d'abord, les partenaires ont considéré important de chercher un consensus sur les termes-clés qui puissent les guider dans les travaux du projet, notamment sur des termes comme « réfugié », « droit d'asile », « bonnes pratiques » et « intégration des réfugiés ». La motivation derrière cette initiative était d'éviter que la sensibilité ou l'interprétation puissent poser des problèmes, car ces termes sont souvent prônés aux questions politiques et se prêtent à être manipulés d'après la convenance d'un pays à l'autre, ou encore par une situation politique particulière ou bien à cause d'une période historique précise.
2. Réaliser la revue des dispositifs normatifs traitant la question des réfugiés au niveau des systèmes constitutionnels, ou conventions internationales et régionales ratifiées ; des lois nationales, et éventuellement communautaires, légiférées par les parlements nationaux ou par les gouvernements régionaux ou, encore, par les collectivités locales ; des procédures exigées pour le traitement des dossiers de demande d'asile par les institutions diplomatiques étatiques et administratives ; acteurs des sociétés civile et universitaire de la protection nationale des réfugiés, ainsi que ses modalités et de son évolution dans les cinq pays impliqués.
3. Examiner les rapports de recherche des organisations internationales qui ont fait recours à l'utilisation d'indicateurs dans le domaine des sciences sociales, et où possible, dans les rapports de recherche qui étudient les problèmes des réfugiés et de leur intégration. Le choix des indicateurs (structurels, de progression, statistiques et de résultats) témoigne de l'existence de ce phénomène et mesurent leur effet. Ces indicateurs doivent être observables, quantitatifs (nombre ou taux) et/ou qualitatifs.
4. Réalisation d'un questionnaire sur les indicateurs développés sous format Excel pour recueillir les opinions des partenaires du projet.
5. Réalisation d'un diagnostic AFOM sur la situation des étudiants réfugiés dans l'enseignement supérieur au sein des universités partenaires. Il vise à établir l'état actuel de la connaissance des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces relatives aux outils et aux politiques d'intégration des réfugiés, ayant un impact direct ou indirect sur l'intégration des réfugiés dans l'enseignement supérieur dans les différents établissements universitaires partenaires du projet Ci-RES.



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

6. Identifier les bonnes pratiques relatives aux réfugiés qui sont appliquées dans les universités européennes et analyser leurs systèmes d'accueil et d'intégration des réfugiés ; les procédures de demande d'asile, où on peut la présenter et les étapes de la procédure.
7. Identifier les nouveaux engagements pris par les gouvernements nationaux en ce qui concerne leur politique d'asile.

Ces points ont été développées dans le cadre des objectifs du *Work Package 1* (WP1) du projet Ci-RES dont les buts étaient de :

1. Créer une compréhension commune sur les questions relevant des réfugiés et de leur situation dans les pays d'exil et d'asile.
2. Mesurer le décalage entre les lois et les réalités du terrain, pour renforcer les acquis, combler les lacunes et proposer de nouvelles pratiques.
3. Favoriser une inclusion effective des réfugiés dans l'enseignement supérieur, comme étape fondamentale pour leur intégration dans le tissu socio-économique des sociétés d'accueil.
4. Comblent un manque d'information sur les problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés au quotidien, en permettant d'avoir des données qualitatives détaillées concernant les difficultés rencontrées par les réfugiés dans les universités algériennes partenaires du projet Ci-RES.
5. Etablir une formation adaptée aux besoins du groupe cible principale « les étudiants réfugiés » et renforcer les capacités du personnel administratif et académique chargé de suivre leur processus d'intégration.
6. Découvrir et échanger sur la mise en commun des bonnes pratiques est un point important, car elles rendent accessibles plusieurs stratégies concrètes et déjà testées qui peuvent être adaptées au contexte algérien.
7. Permettre aux institutions algériennes de se former et de s'informer sur la réglementation de l'intégration des réfugiés.
8. Exploiter les résultats de la recherche prospective réalisée sur la situation des réfugiés au-delà de l'effectif actuel, ce qui permet d'avoir des données quantitatives et qualitatives détaillées sur les problèmes rencontrés et jusque-là non identifiés sur la situation des réfugiés dans les universités algériennes en général et les universités





Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

partenaires du projet Ci-RES en particulier, afin de proposer des mesures effectives et pérennes pour les futures générations de réfugiés actuellement scolarisés au primaire, au moyen et au secondaire et qui sont en croissance rapide chaque année.

Le *Rapport du WP1* du projet Ci-RES a le mérite de faire découvrir les opportunités de l'université sans frontières ; opportunités partagées par les partenaires universitaires européens et algériens. De là, l'importance d'une synergie entre les expériences en matière de prise en charge des étudiants réfugiés, qui permettra sans doute à partager les bonnes pratiques et les connaissances accumulées entre les deux rives de la méditerranée. Le pari sur la réussite du lancement de l'étape une du projet Ci-RES vient d'être relevé avec succès malgré le contexte pandémique défavorable ; par la suite, les équipes concernées auront devant elles un défi bis, celui de lancer la première étape du *Work Package 2* (WP2) pendant la période Septembre – Décembre 2020.



2. Synthèse et analyse comparative

2.1 Présentation

Cette étude se base sur l'analyse de trois types de documents qui ont été élaborés par les universités partenaires :

- *Rapport national des pays européens*, qui vise à identifier de bonnes pratiques mises en place par les gouvernements pour l'inclusion des réfugiés ;
- *Rapport national algérien*, une étude de cas sur la situation du pays ;
- *Rapports institutionnels*, qui contiennent des analyses sur l'état de l'art de chaque université partenaire en matière d'inclusion des réfugiés, ou en général concernant les étudiants étrangers.

L'analyse du système d'accueil et des bonnes pratiques pour l'inclusion des réfugiés au niveau européen revêt une importance particulière dans le cadre du projet Ci-RES. Une étude comparative concernant les approches et stratégies différentes mises en place par les pays partenaires du projet donne la possibilité :

- i) de mieux comprendre les dynamiques qui constituent le fondement du processus d'intégration ;
- ii) d'identifier des défauts éventuels au sein des politiques mises en place ;
- iii) de renforcer l'échange de connaissances entre les partenaires et
- iv) de donner des indications claires pour développer des parcours d'inclusion universitaire efficaces pour le contexte algérien.

Pour cette raison, l'étude a comme point de départ l'identification des stratégies gagnantes expérimentées, en vue de les adapter dans différents contextes géographiques, politiques et sociaux. Un élément aussitôt important à analyser est l'individuation des manques ou de faiblesses dans les procédures d'accueil universitaire des réfugiés. Ce point revêt une importance particulière car il permet d'éviter de reproduire les faiblesses du système européen.

Il s'agit donc d'un processus en **deux étapes** simultanées, indispensable pour concevoir des cours efficaces adressées aux **professeurs** et au **personnel administratif** des

universités algériennes et pour développer des parcours universitaires vraiment répondant aux besoins des universitaires réfugiés.

Dans cette perspective, le *Rapport national des pays européens* analyse les **bonnes pratiques** et les **systemes d'accueil des trois pays européens** partenaires du projet – Espagne, France et Italie – en identifiant et soulignant les similarités et les différences dans leurs approches au phénomène de l'inclusion universitaire des réfugiés et, plus en général, de leur intégration dans la société.

Au même temps, le *Rapport national algérien* donne la possibilité de mieux comprendre la situation du pays-cible du projet, dans le but de planifier des interventions qui soient applicables et efficaces sur le territoire algérien.

Outre les rapports nationaux, les *Rapports institutionnels*, rédigés par chaque université partenaire, permettent d'analyser et de comparer les stratégies – soit éducatives, soit administratives – mises en œuvre au niveau des établissements universitaires.

2.2 Le niveau européen

Dans le cadre de l'analyse de la situation du système d'accueil des trois pays européens partenaires du projet Ci-RES, la première donnée à considérer est que, au niveau législatif, la figure juridique du réfugié est reconnue et protégée dans tous les pays étudiés : le principal document au niveau international est la *Convention de Genève* de 1951 qui définit les caractéristiques du « réfugié » et ses droits au sein du droit international. Les Constitutions des trois pays analysés décrivent la tutelle attribuée par le droit d'asile ; la Constitution Italienne, dans l'article 10, alinéa III prévoit que :

« *L'étranger, auquel l'exercice effectif des libertés démocratiques garanties par la Constitution italienne est interdit dans son pays, a droit d'asile sur le territoire de la République, selon les conditions fixées par la loi* »¹.

La Constitution espagnole de 1978 consacre le droit d'asile dans l'article 13.4 et fait référence à un texte législatif postérieur où il sera précisé :

¹ La Constitution italienne traduite en français : <http://www.italiano.rai.it/articoli/la-costituzione-italiana-tradotta-in-francese/22132/default.aspx#>

« La loi fixera les conditions dans lesquelles les citoyens d'autres pays et les apatrides pourront bénéficier du droit d'asile en Espagne »².

Pour ce qui concerne la France, le droit d'asile découle du préambule de la Constitution qui affirme que :

« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République »³.

Ce principe a été consacré par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 13 août 1993 : « Considérant que le respect du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle, implique d'une manière générale que l'étranger qui se réclame de ce droit soit autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande »⁴.

Plusieurs lois nationales établissent les critères pour la soumission des demandes et pour leur acceptation, les typologies de protection et les droits connexes, l'aménagement des systèmes d'accueil et les parcours d'intégration.

En plus, au fil des années, dans le cadre de l'adhésion des pays à l'Union Européenne, une politique commune en matière d'accueil et d'intégration s'est développée. Le dispositif juridique le plus important, bien que remis en question pour son approche au dispositif du transfert vers l'État compétent, est le Règlement Dublin III (*Règlement du Parlement européen et du Conseil européen n° 604-2013 du 26 juin 2013*) qui fixe « les critères et les mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou par un apatride ».⁵ Par ailleurs, en particulier à partir des années 2000, les États ont transposé, bien qu'à différents moments, plusieurs directives européennes en matière d'immigration, accueil et intégration, en appliquant dans leur législations nationales l'approche européenne commune.

Le point clé de cette politique, qui se retrouvent aussi au niveau international, est la reconnaissance et la défense des droits de l'homme, l'accueil et l'intégration du réfugié

² Congreso de la España Version Française de la Constitution espagnole, www.congreso.es/constitucion/ficheros/c78/cons_fran.pdf

³ Assemblée Nationale française <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp>

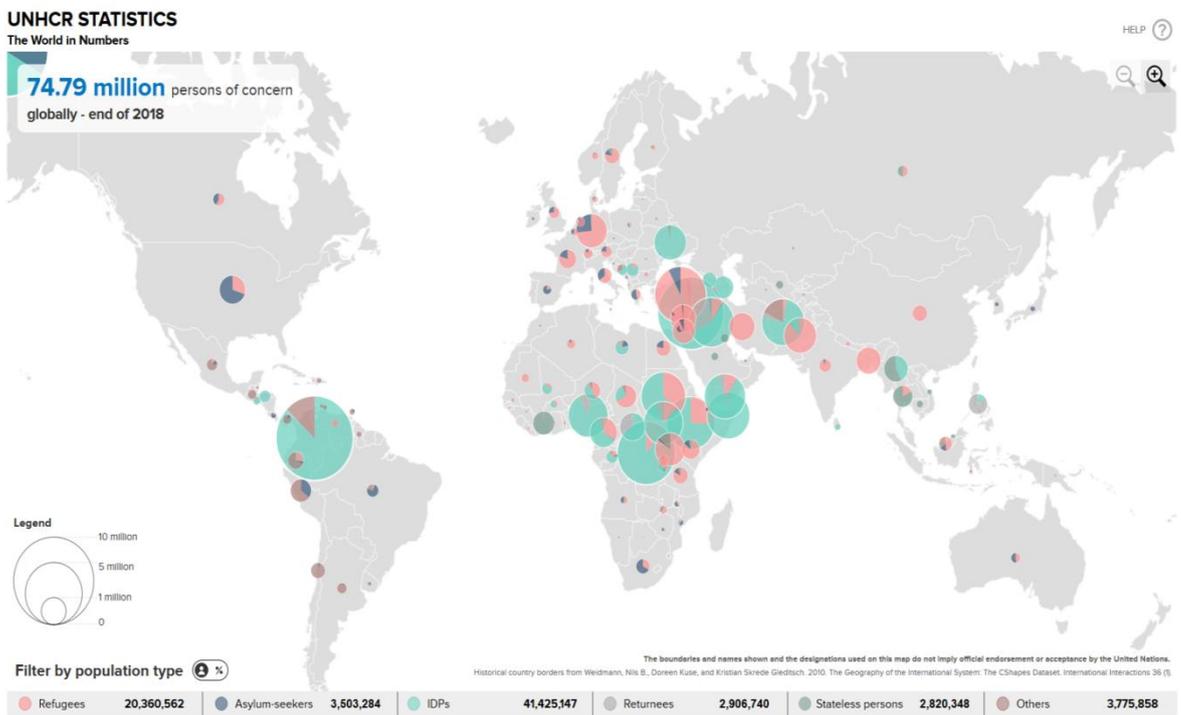
⁴ Décision n° 93-325 DC du 13 août 1993 ; Loi relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1993/93325DC.htm>

⁵ Pour le texte officiel et complet, voir : <https://caso.europa.eu/sites/default/files/public/Dublin-IR.pdf>

dans le tissu socio-économique du pays hôte, à travers des dispositifs de tutelle, tels que soutien financier, l'accès au logement, à l'assistance sanitaire, au droit à l'éducation, à l'insertion professionnelle, qui visent à les assimiler aux autres citoyennes en leur garantissant les mêmes droits et obligations.

Pour ce qui concerne l'ampleur du phénomène, on remarque que l'Europe est touchée de manière plutôt marginale par l'immigration, si comparée à la situation globale : dans le classement des pays avec le plus grand nombre de réfugiés en termes absolus, le première État européen est l'Allemagne au cinquième rang,⁶ le seul pays européen dans les premières 10 positions.

Figure 1. Numéro des réfugiés, demandeurs d'asyle, IDPs dans le monde, 2018



Source : UNHCR Statistics,
http://popstats.unhcr.org/en/overview#_ga=2.218947034.219871511.1589792883-1467009726.1589792883

⁶ Pour une vue sur l'immigration en Europe, on peut faire référence à : <https://www.truenumbers.it/profughi-2018/>, <http://www.vita.it/it/artide/2019/06/19/aumentano-i-rifugiati-nel-mondo-diminuiscono-i-richiedenti-asilo-in-it/151961/> et UNHCR Statistics, http://popstats.unhcr.org/en/overview#_ga=2.218947034.219871511.1589792883-1467009726.1589792883

Le phénomène touche majoritairement les pays plus proches aux zones de provenance des réfugiés (Syrie, Afghanistan, Sud Soudan, Somalie) et donc intéresse davantage aux régions géographiques de l'Afrique subsaharienne (Ouganda, Soudan, Ethiopie, Kenya, Tanzanie), de l'Asie (Pakistan, Iran, Inde, Bangladesh) et du Proche et Moyen-Orient (Turquie et surtout le Liban, à cause de la très longue guerre syrienne).

De même, en ce qui concerne les données relatives à la densité (numéro de réfugiés par 1 000 habitants) la situation ne change pas : les pays avec les taux les plus élevés sont ceux qui se trouvent au plus proche des principales zones à plus haute instabilité, comme le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Ouganda. Les seuls pays européens présents dans ce classement sont la Suède (6^{ème} rang) et Malte (9^{ème} rang)⁷. Souligner cet aspect est très important pour encadrer le phénomène et donner ses justes proportions : les nombres et la typologie (âge, genre, condition social, durée de résidence, etc) des réfugiés européens sont très différentes par rapport à ceux des autres régions, y compris l'Afrique du Nord et notamment l'Algérie. Par conséquent, les stratégies, les mesures et les besoins des divers systèmes universitaires analysés peuvent varier en fonction de la population de réfugiés présents sur le territoire national. Ceci n'implique pas que la situation européenne, et surtout les bonnes pratiques développées, ne peut pas être comparée à ce qui se déroule en Algérie, mais il est nécessaire d'avoir une image complète pour évaluer l'impact effectif du phénomène avant de planifier des interventions efficaces : les lois, avec leurs répercussions sur les institutions qui ont affaire aux réfugiés, résultent aussi du contexte dans lequel se trouve l'État concerné. C'est pourquoi une analyse comparée s'impose pour avoir une vision globale et réelle du problème.

Compte tenu de ces prémisses, on peut observer comme les trois pays européens accueillent sur leur territoire un numéro qui, malgré tout et par rapport aux autres régions du monde, est plutôt faible de réfugiés, allant de 278 625 en France en 2018⁸ aux 54 065

⁷ Agenzia RES; <http://agenziare.it/comunicazione-sociale/questi-paesi-ospitano-la-piu-alta-percentuale-di-rifugiati-nel-mondo/>, donnés 2017.

⁸ Rapport d'activité 2018. (2019). Ofpra.

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_2018.pdf

environ en Espagne⁹ en 2018, avec un impact dans l'ensemble limité sur la population totale et des taux annuels de demandes reçues variables.

Chaque pays s'est doté d'un système d'accueil visant à intégrer les réfugiés à travers le soutien, l'apprentissage de la langue, le soutien financière, l'accès à l'éducation et au marché du travail. Il y a toutefois des différences entre les approches différentes : par exemple, la **France** n'a pas un système dédié expressément aux réfugiés, qui sont inclus dans le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) destiné à « [...] *tout étrangers non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française. La formation civique est obligatoire. Une formation linguistique peut être prescrite en fonction du niveau en français. [...]* »¹⁰. Bien que le Gouvernement ait récemment mis en place des actions plus ciblées¹¹, on peut relever comme la politique d'intégration est basée sur l'extension des politiques sociales nationales aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, accompagnées par le financement des programmes et organisations qui ciblent spécifiquement cette population¹².

En **Espagne**, le Système d'Accueil et Intégration (SAISAR, *Sistema de Acogida para solicitantes y beneficiarios de protección internacional*) est régi sur la base d'une collaboration public-privé dans laquelle l'Etat s'occupe principalement de concevoir, surveiller l'efficacité et l'efficience de l'implantation du système et d'en assumer le coût. Le secteur privé, essentiellement des entités à but non lucratif, s'occupe de la mise en œuvre des mesures d'accueil, à l'exception des Centres d'Accueil des Réfugiés (CAR) gérés par l'État. Dans ce cadre, le système se décline en trois lignes d'intervention : i) un réseau d'établissements publics ; ii) des dispositifs d'accueil subventionnés par le ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations et gérés par des entités à but non lucratif ; et iii) des projets et ressources complémentaires pour favoriser des mesures d'accueil et de préparation à l'autonomie du réfugié ou du détenteur de statut de

⁹ Voir: INFORME 2019: Las personas refugiadas en España y Europa ; Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR); Madrid, 2019 ; https://www.pear.es/wp-content/uploads/2019/07/INFORME_CEAR_2019.pdf

¹⁰ NIEM National Reports 2018.

¹¹ Par exemple le « Plan migrants » du 2017, la « Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés » en juin 2018 et la loi « Asile-Immigration » en septembre 2018.

¹² Voir le rapport National française du projet Ci-RES.

protection internationale, qui aident les bénéficiaires à évoluer dans le nouveau milieu et à accéder à des postes de travail, louer un logement et s'intégrer dans la société d'accueil.

En **Italie**, le système se configure comme une coexistence de deux approches, l'un plus « d'urgence » reposant sur grandes centres d'accueil extraordinaire (le CAS - *Centri di Accoglienza Straordinaria*) qui n'assurent pas une intégration efficace, l'autre fondé sur un accueil diffusé (le Système SIPROIMI - *Sistema di protezione per titolari di protezione internazionale e per i minori stranieri non accompagnati*) qui garantit la pleine prise en charge de la personne avec des projets gérés par les administrations locales qui impliquent la population et les organisations du territoire. Privilégier un système plutôt que l'autre repose sur les approches politiques du gouvernement : par exemple, la dernière réforme du système d'accueil¹³ a favorisé l'accueil d'urgence dans le CAS. Néanmoins, dans le cadre de ce rapport, il paraît significatif citer le Système SIPROIMI car il représente une bonne pratique pour l'intégration au niveau européen en permettant de faire coïncider l'inclusion des réfugiés avec les besoins des territoires. Ce résultat est atteint à travers un accueil diffus qui permet de ne pas grever sur la population mais, au contraire, d'en stimuler la croissance économique avec l'implication des entités et organisations locales et la création d'emplois (opérateurs, chefs de projet, assistants sociaux, etc). Ces conditions offrent un système d'accueil plus efficient, équilibré et avec un impact social négatif réduit par rapport à la gestion d'urgence du C.A.S. et, en général, par des systèmes qui envisagent la concentration d'un grand nombre de demandeurs dans un seul établissement.

En général, comme l'on peut remarquer, au moins théoriquement, les trois systèmes d'accueil et intégration sont respectueux des droits de l'homme et visent à reconnaître le droit d'asile, à soumettre les demandeurs et les réfugiés à une forme de protection et de tutelle, à leur assurer un niveau acceptable de sécurité personnelle et à leur donner les meilleurs instruments possibles pour leur vie future dans le pays hôte. Il y a sûrement des aspects à améliorer et, dans l'ensemble, l'accès aux droits pleins et effectifs de citoyenneté résulte difficile pour les titulaires de la protection internationale (et surtout l'accès à l'enseignement supérieur). Plus concrètement, en France l'efficacité de certains outils

¹³ Voir la Loi 132/2018 de la République Italienne
<https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2018/10/04/18G00140/sg>



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

pédagogiques est contestée, en Espagne on assiste au problème des retours sommaires, immédiats ou chauds dans les enclaves de Ceuta et Melilla et en Italie on vit une gestion « d'urgence » des flux migratoires, qui souvent invalide les efforts pointant vers une intégration pleine et durable.

Dans l'ensemble, il est possible d'envisager des critiques et des manquements communs relatifs à l'accès des demandeurs dans les territoires nationaux. Parmi ces critiques, on peut identifier : une absence de couloirs humanitaires ou d'autres outils pour faciliter le dépôt de la demande ; la longueur pour l'examen de la demande ; le manque de ressources matérielles et humaines qui empêchent la réalisation des buts d'intégration ; une structure plutôt limitée et rigide du système car il est conçu pour un profil très spécifique de personne ; l'absence d'une architecture institutionnelle et d'un mécanisme de coordination entre acteurs et niveaux.

Ces difficultés sont partiellement imputables à la réalité migratoire, en constante évolution par rapport à des systèmes politiques pas assez ou pas toujours réactifs pour s'adapter et répondre aux changements et aux nouveaux défis, dictés par la fluidité du phénomène, ainsi que par la « liquidité » de la situation internationale. Cet écart s'observe par exemple, dans le *Règlement Dublin III*, un mécanisme ratifié en 2013 qui n'est déjà plus adéquat pour faire face aux nouveaux flux des réfugiés qui proviennent de la Syrie, du Yémen et plus en général du Sahel et aux nouvelles routes migratoires (en particulier celles qui passent par la Méditerranée), phénomènes résultants du changement du cadre géopolitique en Afrique et au Moyen-Orient¹⁴. En plus, les changements continus dans les lignes politiques des gouvernements européens empêchent le traitement soutenable et clair d'un problème déjà en soi sensible pour l'opinion publique en Europe.

Tous ces facteurs fragilisent un système qui, en général, *fait du respect* des droits de l'homme un élément important, un véritable fondement de la politique extérieure et intérieure des pays en matière de droit d'asile. L'ensemble de ces aspects, apparemment pas directement connexes à la question de l'accès des réfugiés à l'éducation supérieure, est

¹⁴ Sur ce point voir l'argument : Jessica Blommaert; *De l'urgence de repenser le système Dublin*, CIRE - Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers ; Novembre 2018 ; https://www.cire.be/de-lurgence-de-repenser-le-systeme-dublin/https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwj1L6x07_pAhXfRhUIHud5CIYQFjAAegQIAxAB&url=https%3A%2F%2Fwww.cire.be%2Ftelechargement%2F1951%2Fanalyses-etudes%2F7402%2Fde-lurgence-de-repenser-le-systeme-dublin&usq=AOvVaw1OIKO49Bc1WDyw9FY1BryU



en fait fondamental pour comprendre le phénomène et ses implications aux niveaux plus spécifiques. Avoir un instantané relatif à la situation nationale et européenne nous permet de faire des comparaisons avec la situation et les stratégies adoptées en Algérie : comprendre les similarités et les différences entre contextes et approches au sujet apparemment si éloignés, donne la possibilité de planifier des démarches et des méthodes vraiment efficaces pour le contexte de référence. Une reformulation stratégique qui puisse compter sur l'expertise européenne, et en particulier sur stratégies et bonnes pratiques conformes au système algérien et donc aux objectifs spécifiques du projet.

2.3 Le contexte algérien

L'Algérie vit une situation assez différente par rapport à celle européenne. En effet, le pays nord-africain est devenu un théâtre d'immigration et non pas seulement d'émigration, et les réfugiés constituent la partie la plus importante de la communauté étrangère en Algérie. Malgré cela, l'Algérie n'a pas encore des lois consacrées spécifiquement aux réfugiés. Depuis quelques années les personnes déplacées bénéficient de certains droits dans le cadre de la protection des réfugiés, notamment l'accès aux soins et à l'éducation. « En 2012, par exemple, les discussions du HCR et ses partenaires avec le gouvernement algérien ont permis de donner accès à tous les enfants réfugiés et demandeurs d'asile aux écoles publiques. Le gouvernement algérien accorde l'accès gratuit aux soins de santé et à l'éducation pour les réfugiés et demandeurs d'asile dans l'ensemble du pays au même titre que tous les Algériens. En plus de la coopération mentionnée ci-dessus, dans le contexte urbain, le HCR collabore étroitement avec le BAPRA et le Croissant-Rouge algérien, chargé de la gestion des camps mis en place pour accueillir les Syriens et les Maliens »¹⁵.

Même pas la Constitution algérienne ne cite directement les réfugiés. L'absence d'une loi organique en matière de réfugiés représente une première substantielle différence par rapport au cadre juridique européen, où la reconnaissance du statut de réfugié, comme vu, a connu une évolution constante pour se conformer au droit international et aux directives européennes. Cette divergence a été en partie comblée avec lois ordinaires ; tels

¹⁵ « Prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile », *ElWatan*, 1^{er} Juillet 2015 ; <https://algeria-watch.org/?p=50026>, (accès le 10/05/2020)

que la Loi n°08-11 du 25 juin 2008 relative aux « *conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie* »¹⁶ et la Loi n° 15 du 15 Juillet 2015 relative à la « *protection de l'enfant* »¹⁷. Mais sur le plan législatif la réglementation interne sur le statut des réfugiés reste insuffisante en tant que l'Algérie n'a encore adopté aucune mesure législative en faveur d'une réglementation du droit de refuge.

Actuellement des efforts sont entrepris par les services du Ministère des Affaires Etrangères algérien en faveur d'un projet de loi sur le statut des réfugiés et des apatrides. Ce projet de loi, qui sera présenté devant les membres du Parlement pour adoption sera en mesure d'intervenir en faveur des réfugiés sur le territoire algérien. Après avoir ratifié la Convention internationale relative au statut des réfugiés en 1963, ce texte permettra de prendre des actions concrètes au profit des réfugiés. Le projet de loi en question définira, en outre les mécanismes d'accès aux soins et à la scolarité des enfants ainsi que les conditions d'accès au marché du travail. L'Algérie qui était un simple pays de transit vers l'Europe, risque de devenir dans un futur proche un pays de destination et d'installation pour les réfugiés subsahariens et syriens qui fuient leurs pays d'origine pour des raisons économiques cherchant la sécurité et la stabilité sociale.¹⁸

En plus, en Algérie n'existe qu'un seul bureau pour le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés* (HCR) au service des demandeurs d'asile et des réfugiés, lequel peut délivrer une carte de réfugié sans aucune valeur juridique. Cette situation ne répond pas à la situation migratoire du pays et à la présence des réfugiés sur le territoire national. En effet, bien qu'il n'y ait pas des chiffres exacts, Selon les données du *United Nations Department of Economic and Social Affairs* (UNDESA), il y a 249.075 étrangers en Algérie, dont 80% seraient des populations déplacées ou de réfugiés : 163 223 de Sahraouis, 31.534 de Palestiniens, 3.058 de Syriens, 2.314 de Libyens et 2.353 de Yéménites.

¹⁶ L'article 42 dispose que « Tout étranger qui se soustrait à l'exécution d'un arrêté d'expulsion ou d'un arrêté de reconduite à la frontière ou qui, expulsé ou reconduit à la frontière a pénétré de nouveau sans autorisation sur le territoire algérien, est puni d'un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans, à moins qu'il ne justifie qu'il ne peut regagner son pays d'origine, ni se rendre dans un pays tiers et ce, conformément aux dispositions des conventions internationales régissant le statut des réfugiés et des apatrides. »

¹⁷ L'article 2 définit l'enfant réfugié comme « l'enfant qui a été contraint de fuir son pays en traversant des frontières internationales et en demandant le droit d'asile ou toute autre forme de protection internationale »

¹⁸ Réfugiés : un projet de loi bientôt devant l'APN ; Liberté Algérie, 21-06-2017 ; <https://www.liberte-algerie.com/actualite/refugies-un-projet-de-loi-bientot-devant-lapn-272298>

On peut remarquer comme le nombre de réfugiés en Algérie est comparable à la France, pays partenaire du projet avec la plus haute présence de réfugiés, en contrepartie d'une population moindre¹⁹. En plus, il est essentiel de noter comme la population réfugiée algérienne a des caractéristiques différentes par rapport à l'Europe, avec une grande concentration dans les camps de réfugiés, tels que le camp de Tindouf avec 173.600 personnes.

Il résulte une situation avec des éléments spécifiques qui nécessitent d'une approche propre et avec des objectifs précis. A cet égard, pour faire face aux nécessités des réfugiés, en l'an 2019, l'Algérie a prévu :

- 100% d'enfants réfugiés abrités dans les camps de Tindouf ont bénéficié de scolarité primaire, moyenne et secondaire ;
- 100% de réfugiés subsahariens des catégories les plus démunies, ont bénéficié d'assistance sanitaire ;
- 3.000 abris ont été attribués aux réfugiés de Tindouf ;
- 3.000 m de canalisations et 20 m² d'eau potable par personne et par jour, ont été fournis aux réfugiés subsahariens des camps de Tindouf ;
- 300 réfugiés subsahariens ont bénéficié de stages de formation en matière de gestion des projets et des actions commerciales.

Plus en général, les statistiques des trois dernières années, présentées par le bureau du HCR situé à Alger, indiquent que :

- 100% des enfants réfugiés en Algérie ont bénéficiés de bourses d'étude, de transport et de location ;
- 90.000 réfugiés subsahariens des catégories les plus démunies, bénéficient de 18 litres d'eau potable par jour ;
- 32.100 enfants réfugiés dans les camps de Tindouf ont bénéficié de scolarité primaire
- 122 jeunes réfugiés ont bénéficié de 37 projets de petites entreprises ou actions commerciales ;

¹⁹ La France, pays le plus peuplé entre les trois partenaires européens, compte une population de 67 millions de personnes, contre le 42 million de l'Algérie.



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

Toutes ces mesures indiquent une volonté d'améliorer les conditions de vie de ceux qui sont situés sur le territoire algérien indépendamment des difficultés concernant le manque d'une reconnaissance juridique officielle. En particulier, les chiffres relatifs à la scolarisation et à l'attribution de bourses d'étude aux enfants réfugiés en Algérie revêtent une grande importance parce que révèlent la présence d'un grand nombre de jeunes qui ont fréquenté l'école aux divers degrés (notamment pour ce qui égard les jeunes du camp de Tindouf) : dans le cas de leur installation dans le pays hôte (avec ou sans une intégration pleine) ils représentent un potentiel groupe d'utilisateurs des services universitaires, lesquels doit être prêt à les accepter et à leur garantir le droit à l'étude. Dans le cadre du projet Ci-RES, ces données sont précieuses en tant qu'ils nous permettent de mieux comprendre la situation et planifier des interventions efficaces au niveau d'enseignement supérieur.

2.4 L'enseignement supérieur

L'échelle de la formation universitaire est le cadre d'enquête principal du projet Ci-RES. L'analyse des systèmes d'intégration, avec leurs similarités et différences, on a permis de mieux comprendre le contexte général dans lequel les universités, en particulier celles algériennes, travaillent. Comme il a été dit, l'**Algérie** et les pays européens partenaires qui présentent des diversités soit au niveau juridique soit dans la composition et typologie de la population réfugiée logée sur le territoire. Avec ces données, une enquête comparative focalisée sur l'échelle de la formation supérieure nous permettra de comprendre les nécessités - soit des étudiants réfugiés, soit des établissements universitaires -, les forces et les faiblesses du système algérien dans le but de planifier des interventions vraiment efficaces et étalonnés.

Le premier aspect à considérer est l'impact effective des réfugiés sur les systèmes éducatifs et en particulier sur le milieu académique, en vue d'analyser les stratégies adoptées pour faire face au phénomène. En Europe, plusieurs mesures ont été mis en œuvre pour faciliter l'insertion universitaire des réfugiés : le pays le plus équipé à cet égard semble être la **France**, vraisemblablement pour le majeur impact des migrations, pour la nature multiethnique de sa société et pour l'historicité du phénomène migratoire sur son





Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

territoire. En particulier, la République Française mis à disposition des réfugiés qui veulent continuer des études universitaires des instruments à niveau gouvernemental, en particulier pour ce qui égard les procédures d'inscription, l'apprentissage du français et la reconnaissance des diplômes.

Aussi l'**Espagne** a mis au point des protocoles spécifiques pour faciliter l'inclusion universitaire des réfugiés implantés sur son territoires : notamment, l'Université de La Rioja, établissement partenaire du projet Ci-RES, a signé le « *Protocole d'intervention de l'Université de La Rioja auprès des personnes en situation de refuge ou d'asile* », approuvé par le conseil du gouvernement du 16 octobre 2015.

Ce protocole offre un cadre règlementaire solide pour répondre aux nécessités des étudiantes ciblés dans la mesure où il présente les différents domaines académiques et de gestion administrative pouvant affecter les réfugiés. Outre le fait d'apporter une réponse intégrale à ces situations, il a pour principal avantage de doter tous les secteurs impliqués (services d'administration, professeurs et élèves) d'une sécurité juridique. En plus, l'université a signé, en mars 2018, une convention de collaboration avec la Croix-Rouge, pour l'évaluation des compétences linguistiques en espagnol langue étrangère chez les personnes demandeuses de la condition de réfugié. Cette convention ouvre la possibilité de prise en charge des frais d'examen de jusqu'à 10 personnes demandeuses ou bénéficiaires de protection internationale pour l'évaluation des compétences linguistiques de ces dernières. Aussi l'Université de La Corogne a adhéré en 2019 au « *Consortium académique de la Plateforme globale pour les étudiants syriens* » : cette plateforme, née en 2015, suite au conflit syrien, a élargi à d'autres zones en conflit, les pays bénéficiaires de celle-ci. Comme projet pilote, l'UDC offre deux bourses d'inscription à l'université.

En **Italie**, 34 établissements universitaires ont signé le « *Manifeste de l'Université Inclusive* », publié par l'UNHCR, en vue de « *favoriser l'accès des réfugiés à l'instruction universitaire et à la recherche, et promouvoir l'intégration sociale et la participation active dans la vie académique* »²⁰. Ce document engage à entreprendre ou élargir des programmes au profit des étudiantes réfugiés, comme services de tutorat, reconnaissance des diplômes et bourses d'études. En

²⁰ Cfr. UNHCR, *Manifesto dell'università inclusiva*, https://www.unhcr.it/wp-content/uploads/2019/11/Manifesto-dell'Universita-inclusiva_UNHCR.pdf





Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

plus, il est prévu la création des *couloirs universitaires*²¹ pour favoriser l'entrée régulière des étudiantes réfugiés résidentes en pays tiers. En outre, au niveau local, plusieurs universités ont activé des parcours et des projets spécifiques pour intégrer les étudiants réfugiés.

Au-delà des différentes interventions, l'élément le plus important à prendre en considération est le manque des politiques communes ou protocoles partagés au niveau national pour régler l'insertion des réfugiés dans le milieu académique et répondre à leurs propres besoins avec solutions pas seulement éducatives mais aussi administratives, et surtout, claires, structurés et fixes. L'explication de cette absence - partagée avec pratiquement la moitié des pays de l'Union Européenne - peut être due à deux facteurs, selon Eurydice²² : d'une part, la moitié des demandeurs d'asile arrivés en Europe se sont installés dans peu de pays ; et d'autre part, même dans ces cas, cette réalité sociale a eu un impact réduit ou inexistant sur les politiques de haut niveau applicables à l'enseignement supérieur, la responsabilité de gérer la situation ayant été laissée aux universités, à leur échelle.

En effet, il n'y a pas de données concernant le nombre d'étudiants fréquentant des cours universitaires dans le trois pays européens partenaires du projet. Ce manque reflète les répercussions limitées du phénomène, en termes de chiffres et ressources mobilisées, sur le système d'éducation supérieure européen. Cette situation se ramène au pourcentage inférieur de réfugiés par rapport à la population et, surtout, à ses composition et typologies : **les réfugiés** qui arrivent dans le vieux continent qui sont principalement des hommes non accompagnés par leurs familles, généralement, **ne visent pas à poursuivre une carrière universitaire, préférant accéder immédiatement au marché du travail pour stabiliser leur situation économique**. Pour répondre à ce besoin les systèmes européens sont axés sur la mise à disposition de parcours et de courses professionnels, au niveau scolaire ou organisés par d'autres organismes publics ou privés.

²¹ Voir : University Corridors for Refugees, <https://www.unhcr.it/UNICORE>

²² Comisión europea/EACEA/Eurydice, 2019. *La integración de los solicitantes de asilo y los refugiados en la educación superior en Europa. Medidas y políticas de ámbito nacional. Informe de Eurydice*, Luxemburgo: Oficina de Publicaciones de la Unión Europea. Disponible en: https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/integrating-asylum-seekers-and-refugees-higher-education-europe-national-policies-and_en



Il est évident comme cette situation ne favorise pas la possible inclusion universitaire des nouveaux arrivants : le manque de dispositifs et des stratégies, dus essentiellement à la faible demande, effective ou prévue, risque de décourager la participation de ceux qui seraient éventuellement intéressés à perfectionner leur formation à travers un parcours universitaire. Et donc un outil fondamental pour activer l'ascenseur social qui pourrait leur permettre d'avoir plus de possibilités de travail, d'un bon salaire et donc de s'affirmer dans la société qui les accueillent.

En plus il faudrait mettre en place une campagne de communication pour informer les réfugiés sur la possibilité de se voir reconnu leur titre d'étude qui ont acquis en patrie. Même avec des distinctions de provenance géographique, il arrive assez souvent que les réfugiés sont en possession d'un titre d'étude supérieur, ou d'un diplôme universitaire de son propre pays, mais souvent il faut une procédure administrative pour que le pays accueillant le reconnaisse. Dans le cas d'un diplôme de BAC, ils auraient plus de possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur, comme par exemple des étudiants travailleurs. Cela augmenterait l'attractivité de l'université, car il leur permettrait de continuer à avoir un salaire mais, au même temps de progresser dans leur formation. Par contre ceux qui ont déjà un diplôme universitaire auraient la possibilité de spécialiser ou bien de demander pour un poste de travail plus qualifié et mieux payé.

Ça peut devenir une occasion perdue, en tant que l'Europe accueille une forte proportion de réfugiés âgés de 18 à 34 ans (par exemple l'Espagne en a accueilli le 50,73 % en 2018 et le 50,15% en 2019 sur le total des demandes), considéré l'âge attendu pour la réalisation des études supérieures.

Pour ce qui concerne la **situation algérienne**, il est possible identifier des différences substantielles par rapport à l'Europe. On a déjà souligné les manques dans la législation algérienne malgré la grande présence de réfugiés sur son territoire national. L'Algérie n'aborde la question de l'intégration des réfugiés que dans le cadre de la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer leur retour le plus tôt possibles dans leur pays d'origine. Donc la législation nationale ne traite pas la question des réfugiés d'une manière explicite, malgré qu'elle soit devenue depuis 1992, à la fois pays de migration et d'immigration, de refuge et d'exclusion de réfugiés.



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

On ne dispose pas de données précises sur les réfugiés au-dedans du système universitaire algérien. Pour les réfugiés inscrits dans les universités publiques, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a recensé 1 393 étudiants internationaux (en 1ère année seulement) autorisés à inscrire à l'université algérienne durant l'année universitaire 2019/2020, et selon le Sous-Directeur de la Coopération Multilatérale auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, l'université algérienne a accueilli 60 000 étudiants étrangers depuis l'indépendance en 1962. Néanmoins, c'est possible faire une évaluation partielle de l'ampleur du phénomène et de son impact en observant le nombres des réfugiés impliqués dans la formation supérieure dans les quatre universités algériennes partenaires du projet : les universités de Sétif 2, Bejaia, Tizi Ouzou et Ouargla.

Dès 2011, l'**Université Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2** a assuré la formation supérieure en graduation et post graduation, pour 152 étudiants étrangers, parmi lesquels 96 étaient des réfugiés de différents pays, surtout en provenance de la Palestine et du territoire sahraoui qui, d'après le Gouvernement algérien sont considérés comme des réfugiés qui reconnaît la République Arabe Sahraouie Démocratique et l'État de Palestine. L'**Université de Ouargla** accueille 86 réfugiés, qui représente le 33% de l'effectif des étudiants internationaux durant l'année universitaire 2019/2020. Pour la période 1994-2019 le pourcentage des réfugiés était 25% sur le total des étudiantes étrangères. L'**Université de Tizi-Ouzou** accueille 44 étudiants réfugiés ; et l'**Université de Bejaia** compte 15 réfugiés, soit le 7% du total des étrangères.

En tenant compte des difficultés d'avoir des données fiables, dû au manque de la reconnaissance officiel de la condition de réfugié en Algérie, c'est possible noter comme ils constituent une portion majeure des étudiantes étrangères par rapport à lesquels des pays européens, dans lesquels ils sont considérés simplement comme des étrangers, sans faire prévaloir leur statut juridique. Dans ce cadre, il résulte essentiel définir des politiques spécifiques pour reconnaître aux réfugiés une condition - et donc des besoins et des nécessités – propres, qui puissent conduire à des stratégies – soit éducatives, soit administratives, ciblées et efficaces pour leur garantir l'inclusion et la réussite de leur parcours d'études.



A cet égard, le gouvernement algérien compare les étudiants réfugiés aux algériens, en leur accordant les mêmes droits. Comme l'indique, la Loi n° 08-04, dans l'article 13, l'enseignement en Algérie est gratuit à tous les niveaux dans les établissements relevant du secteur public de l'éducation nationale. De plus l'Etat apporte son soutien à la scolarisation des élèves démunis en leur permettant de bénéficier d'aides multiples, notamment en matière de bourses d'études, de manuels et de fournitures scolaires, d'alimentation, d'hébergement, de transport et de santé scolaire.

Du fait que l'Etat garantit le droit à l'enseignement à tout le monde, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale ou l'origine géographique, les réfugiés bénéficient de mêmes droits que les étudiants algériens. Et comme le droit de l'enseignement est concrétisé par la généralisation de l'enseignement fondamental et par la garantie de l'égalité des chances en matière de conditions de scolarisation et de poursuite des études après l'enseignement fondamental, les réfugiés ont la possibilité d'avoir accès à d'autres services, comme une formation de langue intensive au niveau des instituts de formation de langues relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Les réfugiés n'ont accès à aucune forme de réduction ou renonciation au remboursement des frais, en raison du principe de l'égalité avec les étudiants algériens, et les frais symboliques de la scolarité.

Il est possible remarquer comme s'il n'y a pas une reconnaissance au niveau juridique, ou politiques ciblées à l'échelle national, l'accès à l'éducation supérieure est assez bien assuré à travers l'extension de droit d'étude à tous les étudiantes, réfugiés compris ; en plus, la gratuité du système universitaire permet la participation, du moins en théorie, aussi aux personnes défavorisées – tels les réfugiés – en supprimant une barrière qui en affecte notamment l'accès. D'autres mesures sont aussi étendues aux réfugiés ; en particulier :

- a) L'orientation dans le système scolaire : les réfugiés sont, comme tous les élèves algériens, assujettis à la loi 08-04 d'orientation sur l'éducation nationale, notamment par l'article 66 qui énonce expressément l'orientation et l'orientation scolaire de la manière suivante :
 - Art. 66. : La guidance scolaire et l'information sur les débouchés scolaires, universitaires et professionnels constituent un acte éducatif visant à aider chaque élève, tout au long de sa scolarité, à préparer son orientation en fonction de ses

aptitudes, de ses goûts, de ses aspirations, de ses prédispositions et des exigences de l'environnement socio-économique, lui permettant de construire progressivement son projet personnel et d'effectuer en connaissance de cause ses choix scolaires et professionnels.

- Art. 67. : Le conseil et l'information sont fournis par les éducateurs, les enseignants et les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle dans les établissements scolaires et dans des centres spécialisés. L'élève est encouragé à rechercher l'information utile par ses propres moyens afin de lui permettre d'opérer des choix judicieux.

Afin que cette orientation puisse être opérationnelle, la loi introduit des centres spécialisés qui auraient pour mission principale la prise en charge des scolarisés par la mise en œuvre des actions énoncés à l'article 68 :

- Art. 68 : Les centres spécialisés visés à l'article 67 ci-dessus préparent l'orientation des élèves vers les différents parcours d'études et de formation offerts à l'issue de l'enseignement fondamental sur la base :
 - De leurs prédispositions, de leurs aptitudes et de leurs vœux.
 - Des exigences de la planification scolaire.
 - Des données de l'activité socio-économique. Ces centres sont chargés, notamment :
 - D'organiser des séances d'information et des interviews individuelles.
 - De mener des études psychologiques.
 - D'assurer le suivi de l'évolution des résultats des élèves tout au long de leur cursus scolaire.
 - De formuler des propositions susceptibles de faciliter l'orientation ou la réorientation des élèves, avec la participation des parents.
 - De participer à l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif
 - Les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des centres d'orientation scolaire et professionnelle sont fixées par voie réglementaire.

Il convient de noter les efforts faits à cet égard par les associations algériennes, comme le réseau NADA qui a mis en place un programme d'accompagnement des enfants réfugiés en Algérie, ce programme a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des enfants et d'assurer un accès de qualité à l'éducation, à la formation et à la protection sociale et juridique et ce en étroite collaboration avec le Ministère de l'Education nationale, les établissements scolaires et les centres de formation professionnelle.

b) Le financement spécifique pour les réfugiés : l'État algérien considère les réfugiés comme des étudiants algériens ayant les mêmes droits, y compris les bourses ; donc, il n'existe pas une spécificité en matière de financement. Les étudiants réfugiés bénéficient d'une bourse grâce au décret n° 90-170 du 2 juin 1990 fixant les conditions d'attribution des bourses et le montant des bourses selon les articles suivants :

- Art. 1 : le présent décret a pour objet de fixer les conditions et les modalités d'attribution des bourses, ainsi que le montant des bourses servies aux élèves, aux stagiaires et aux étudiants des établissements publics d'enseignement et de formation.
- Art. 2 : la bourse est une allocation accordée par l'État aux élèves, aux stagiaires et aux étudiants régulièrement inscrits dans des établissements publics d'enseignement et de formation, en vue de couvrir en partie leurs frais d'études ou de compléter leurs moyens d'existence.

Le décret 90-170 a été modifié par un nouveau décret exécutif n° 09-351 en 2009, ce décret a ajouté la catégorie des étudiants en doctorat :

- Art.17 : il est attribué une bourse du doctorant à l'étudiant inscrit en formation doctorale et le montant mensuel de la bourse
- Art. 18 : le montant mensuel de la bourse attribuée aux étudiants inscrits en graduation ou en premier cycle ou en formation supérieure, est fixé comme suit :
 - 1 350 DA²³ par mois, pour les étudiants dont les parents justifient d'un revenu mensuel net cumulé inférieur à quatre (4) fois le salaire national minimum garanti,
 - 1 200 DA par mois, pour les étudiants dont les parents justifient d'un revenu mensuel net cumulé inférieur ou égal à sept (7) fois le salaire national minimum garanti,
 - 900 DA par mois, pour les étudiants dont les parents justifient d'un revenu mensuel net cumulé inférieur ou égal à huit (8) fois le salaire national minimum garanti ».
- Art.19 bis : le montant mensuel de la bourse du doctorant prévue à l'article 17 est fixé à 12.000 DA.

²³ Dinar Algérien.



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

Par ailleurs, il est à noter aussi que les étudiants réfugiés qui résident dans le sud du pays ont la possibilité d'avoir un billet d'avion aller-retour gratuit chaque année pour chaque étudiant effectuant des études dans une université ou centre universitaire situé au nord du pays.

Le principe d'égalité et de la non-discrimination s'applique aussi pour ce qui égard le processus d'admission : en effet, les conditions d'accès pour les réfugiés afin de démontrer l'admissibilité et l'aptitude à étudier sont les mêmes que celles qui sont requises pour tout étudiant algérien. En plus, l'université offre toutes les facilités nécessaires aux réfugiés afin d'accélérer leur l'intégration : dès son arrivée à l'université, le réfugié a la possibilité de choisir la spécialité qu'il souhaite, le type d'hébergement (individuel ou collectif) qui lui convient le mieux, le choix du thème de recherche (s'il est doctorant).

En ce qui concerne les scores sur les tests d'aptitude et les concours d'accès, le réfugié est considéré à égalité avec l'étudiant algérien, ayant les mêmes droits et devoirs. Toutes les conditions pour participer à l'intégration sans obstacles sont fournies dès l'admission et l'inscription et cela jusqu'à l'obtention du diplôme.

Quant à la compétence du personnel académique dans la formation des réfugiés, il convient de relever que le système d'enseignement universitaire ne contient aucune stratégie spécifique pour les réfugiés ou pour les autres catégories ayant des besoins particuliers. Les enseignants nouvellement recrutés doivent poursuivre une formation continue conformément à l'arrêté N° 932 du 28 juillet 2016 fixant les modalités d'accompagnement pédagogique au profil de l'enseignant chercheur nouvellement recruté. A la suite de cette formation, l'enseignant aura un accompagnement pédagogique qui a pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences, malheureusement, beaucoup plus technologiques que pédagogiques ; on apprend à l'enseignant comment créer un cours en ligne, gérer une plateforme électronique, saisir les notes, plutôt que la pédagogie différenciée. Le peu de cours présenté aux enseignants contient des généralités qui ne permettent pas vraiment de savoir comment gérer les situations particulières, les réfugiés et leur intégration. Les compétences de base ne sont pas prises en compte, voire même la conduite à tenir en cas de difficulté pédagogique. Cette lacune fondamentale du système pédagogique est presque la même ou encore plus importante dans le système



administratif ; si les enseignants ont une formation continue, les administrateurs, par contre, ne possèdent aucune formation adéquate pour faire face aux problèmes administratifs des réfugiés.

En conclusion, le système algérien montre qu'il a diverses faiblesses qui risquent de saper l'inclusion universitaire des réfugiés. Ces lacunes sont liées à facteurs juridiques, comme le manque d'une reconnaissance de la condition des réfugiés et l'absence d'un système structuré et efficace pour l'accueil et l'intégration ; de la même façon, il y a aussi faiblesses intrinsèques au réseau universitaire, comme par exemple l'inexistence de tutelles spécifiques, au niveau d'Etat, régional et d'établissement, qui permettrait de reconnaître des besoins éducatifs, sociales et psychologiques particuliers et d'activer des parcours personnalisés, le manque de ressources et l'inadéquation des cours de formation destinés aux enseignants et au personnel administratif.

Cette difficultés – si comparées au nombre de réfugiés dans les universités algériennes, aux étudiantes potentiels et à la possible leur croissance future – menacent de freiner ou de bloquer la carrière universitaire de centaines d'étudiants, en minant toutes les possibilités d'intégration et de développement des réfugiés-mêmes, mais aussi pour l'économie nationale, qui y sont liées. Dans ce contexte, des interventions ciblées au niveau pédagogique, administratif et juridique apparaissent alors nécessaires. Celles-ci doivent être conçues considérant toutes les variables en jeu, en se focalisant sur les vulnérabilités, mais aussi sur les potentialités du système, comme la possibilité pour les réfugiés, déjà sur place, de bénéficier gratuitement du droit à l'étude, d'être assimilé au niveau juridique aux étudiants autochtones et d'accéder à certains aides, comme des bourses d'étude, qui devront être potentialisés, à travers par exemple une intervention directe de la part du gouvernement, mais aussi en sollicitant les entreprises à mettre à disposition des bourses spécifiques. Si faisant les entreprises auront la possibilité de « se créer » des personnes compétentes dans leur propre domaine d'action et de pouvoir disposer d'un capital humaine formé d'après leurs exigences et en répondant aux demandes du marché du travail. Pour ce faire, une analyse des bonnes pratiques mises en place eu niveau européen et algérien et des besoins spécifiques s'avère essentielle.

3. Eléments pour une étude prospective sur les réfugiés universitaires en Algérie

3.1 Aperçu

En raison d'une perspective future du projet Ci-RES, ainsi que pour des applications pratiques au niveau de l'enseignement supérieur, on a jugé approprié de rédiger une étude concernant l'évolution du phénomène des réfugiés dans les universités algériennes.

Ce document a été réalisé par les universités algériennes partenaires du projet pendant la rédaction du rapport national algérien. Les chercheurs ont eu la possibilité d'analyser la situation universitaire à partir de ses expériences sur le terrain. L'analyse se compose d'une **partie rétrospective**, dans laquelle le phénomène migratoire a été examiné, et une **partie prospective**, avec une étude sur les scénarios possibles pour les dix prochaines années. D'ici il ressort clairement comme l'analyse des données existantes est essentielle pour prévoir les futurs développements de la situation : dans ce contexte, trois scénarios possibles ont été prévus et présentés.

Inclure cette étude dans le rapport mi-parcours du projet Ci-RES est essentiel pour mieux comprendre la situation et ses possibles évolutions pour planifier des interventions vraiment efficaces et avec un impact réel sur la vie des réfugiés qui choisissent d'accéder au monde universitaire algérien.

Il est important de rappeler que les facteurs structuraux influents sur le phénomène des réfugiés sont multiples : politiques et géopolitiques (guerres et violences) ; socio-économiques (famines, crises économiques mondialisées) ; climatiques (catastrophes naturelles, pandémiques). Ces facteurs s'entremêlent de causes des souffrances humanitaires de plus en plus alarmantes. Les facteurs qui ont causé le plus des flux migratoires forcés en Algérie contemporaine sont les facteurs politiques et géopolitiques et les facteurs socio-économiques.

Puisque le projet Ci-RES propose une étude prospective sur les réfugiés en Algérie et en particulier sur les étudiants universitaires réfugiés, les équipes des universités partenaires algériennes ont organisé une rencontre virtuelle le 15 juin 2020, pour discuter de la faisabilité de l'étude prospective sur les réfugiés universitaires en Algérie. Dans cette optique, l'université de Ouargla a proposé de débattre une note méthodologique (voir Annexe) pour palier à ce pari de prospective exploratoire des données statistiques disponibles. Puisque les conditions de réalisation d'une telle étude interviennent dans le

contexte de la pandémie Covid-19, l'orientation était de se contenter d'une extrapolation simple des statistiques disponibles.

Ainsi, notre petite aisée de prospective des réfugiés en Algérie, en particulier des réfugiés scolarisés du cycle primaire à l'universitaire, le sujet sera étudié en deux phases : la phase rétrospective et la phase prospective.

3.2 Phase rétrospective

Pour le faire, seront utilisées des statistiques qu'on a pu recueillir dans les rares sources disponibles surtout pendant la période de 2010 à 2020. Dans cette phase, on fera l'exploration des tendances lourdes et émergentes des ruptures, des incertitudes qui s'accumulent du long cheminement historique de la question des réfugiés en Algérie indépendante, en particulier des réfugiés scolarisés du cycle primaire à l'universitaire.

Vu la position géographique pivot de l'Algérie, sur la question des réfugiés, en situation régulière ou irrégulière, en transit, réfugiés ou demandeurs d'asile, la réalité historique dévoile que les mouvements des étrangers vers l'Algérie se sont manifestés en trois grandes étapes historiques :

- La première étape a commencé depuis le déclenchement des questions d'indépendance en Afrique et en Palestine pendant les années 1960 et 1970. Pendant ces deux décennies l'Algérie était la terre de refuge et d'asile la plus préférée par les mouvements de libération nationale appartenant au courant progressiste, en particulier d'origine *Sabraonis* (94 250 environ en 2019), *Palestiniens* (31 534 environ en 2019), et *Autres nationalités* (quelques milliers).
- La deuxième étape a commencé depuis les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, suite aux implications de la désertification, de la famine et la paupérisation massive. Puis suite aux retombés de l'application du Plan d'Ajustement Structurels (PAS) conclues avec les instances du Fonds monétaire international (FMI), plans conditionnés par une transition démocratique pluraliste libérale dans les pays limitrophes sahéliens.

- La troisième étape de reprise à la hausse des nombres de réfugiés est observée pendant les années 2000. C'est la période de la recrudescence du phénomène terroriste internationale après les attentats du 11 septembre 2001, suite à laquelle la région maghrébine-Sahélienne a subi les atrocités de la ramification des mouvements terroristes tel que l'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) et Boko Haram, et a vu se déclencher des mouvements identitaires revendicatifs internes au pays du Sahel, (notamment Azawad...). Cette étape trouble se fait pousser par les tiraillements des intérêts des forces industrielles occidentales et celles émergentes en Asie comme la Russie et la Chine, ... et a engendré depuis 2011, les guerres civiles et les scénarios d'implosion de états arabes souverains tel que la Libye, la Syrie et le Yémen

Dans ces contextes historiques mondialisés, l'Algérie a subi des implications humanitaires et la complexification de la question des réfugiés, vue la position géographique de l'Algérie, à proximité des pays en crise (du « printemps arabe » et des crises africaines), chose qui a renforcé les mouvements terrestres des migrants de tous genre. Ainsi, l'Algérie subit pendant les années 2010-2020, des pressions énormes, sans pour autant bénéficier du concours de la communauté internationale qui est pourtant associée ou impliquées aux conflits armés dans la région. Ces mouvements, étant incontrôlés, s'organisent à travers le pays dans des couloirs défiant toute possibilité de régulation interne des flux migratoires. Par conséquent, les ressources mobilisables par l'Algérie pour contrôler tous les couloirs, s'avèrent insuffisantes, surtout depuis la flambé des recettes pétrolières en devis à partir de 2014.

A partir de la rétrospective ci-dessus, on constate que le phénomène des réfugiés ne cesse de présenter une croissance lourde continue pendant l'indépendance de l'Algérie, marquant des moments de lenteur et des moments de ruptures et suscitant une multitude d'incertitudes ou de questionnements sur les implications et les dynamiques futures causées par la croissance plausibles, probables et possibles des nombres de réfugiés.

Par ailleurs, la croissance des nombres de réfugié en Algérie d'origine moyen-orientales (Syriens, Yéménites...) et Sahéliens et Subsahariens marquent pendant la dernière décennie une tendance émergente, qui deviendra probablement pendant la décennie 2020-2030 une tendance lourde, vue les nombres d'inscrits annuellement croissant aux



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

différents cycles scolaires : préscolaire primaire, moyen et secondaire, parmi les ascendants de ces anciennes et nouvelles nationalités de réfugiés. Ce nombre de scolarisation croissant pendant la dernière dessinée (2010-2020) est attesté par les chiffres annoncés par les instances étatiques algériennes habilités comme ceux publier dans les rapports du CNCDH Algérien et ceux publier par les instances internationales tel que le UNHCR : (de 20.333 à 31.100 enfants Sahraouis); (de 2.400 à 4.010 enfants Palestiniens); (de 1.000 à 1.869 enfants Syriens); (de 67 à 4.787 enfants issues de divers nationalités, surtout Sahéliennes et Subsahariennes et Yéménites).

Cette tendance en hausse de la demande des réfugiés en éducation, est causé à la fois par le taux de natalité chez les familles réfugiées résidentes en Algérie qui avoisine 3% annuel ; et par la croissance accrue de la demande en éducation chez les réfugiés et par les politiques nationales de prise en charge en éducation des enfants des familles réfugiés.

Ces tendances lourdes et émergentes en matière de scolarisation des enfants des réfugiés se cristalliseront probablement -pendant la dessinée prochaine 2020-2030 - par une croissance tendancielle lourde en matière de demande en formation universitaire des réfugiés.

Cet horizon pas si lointain, donne au Projet Ci-RES (2020-2023), qui un projet de développement de capacités institutionnels son importance stratégique et delà, les partenaires algériens (04 Etablissements universitaires et le MESRS) auront beaucoup à gagner si une étude prospective est faites sur les normes souhaitées, et ce sur deux niveaux de gouvernance :

- Au niveau de la gouvernance nationale : la prospective des réfugiés en Algérie permettra de mieux élaborer les politiques publics en vue d'une intégration effective des réfugiés en particulier les étudiants réfugiés (sur le plan législatif et budgétaire).
- Au niveau de la gouvernance des établissements universitaire : la prospective des réfugiés en Algérie permettra de mieux prévoir et planifier les besoins en matière d'intégration effective des étudiants réfugiés.



3.3 Phase Prospective

Sur le plan méthodologique, on propose de faire cette analyse prospective sur l'horizon de la décennie 2020-2030. On recourra à deux techniques prospectives : l'extrapolation et les scénarios. Mais dans tous les cas, et pour causes objectives, en utilisera ces deux techniques dans le strict minimum de rigueur méthodologique. Dans cette phase on élaborera les scénarios possibles des changements prévisibles de la question des réfugiés en Algérie, en particulier des réfugiés scolarisés du cycle primaire à l'universitaire.

Les maigres statistiques disponibles sur les périodes de l'indépendance nationale en matière de prise en charge des réfugiés ne nous permettent pas d'élaborer des scénarios bien détaillés sur les évolutions futures probables et possibles du phénomène des réfugiés à l'université algérienne. Néanmoins, les statistiques globales sur la croissance des nombres des réfugiés et celle des nombres d'élèves réfugiés scolarisés (voir l'analyse rétrospective ci-dessus), nous offre quelques ingrédients pour initier notre une petite prospective des étudiants réfugiés dans les universités publiques. Dans ce sens, si on se fonde sur les chiffres sur les réfugiés déjà inscrits dans les 4 universités partenaires, on constate le fait que, entre 2010-2020, les 4 universités partenaires, qui sont parmi les grandes universités d'Algérie- ont permis une formation supérieure (Licence, Master & Doctorat) à environ 221 étudiants réfugiés aux seules nationalités Sahraouis et Palestiniennes. Si on considère ce nombre repère pour faire une estimation approximative des étudiants réfugiés qui sont passés par les campus des 107 établissements universitaires publiques pendant la même période (2010-2020), on se rendra compte que leurs nombres avoisineront 5.911 étudiants réfugiés.

Trois Scénarios Possibles du phénomène Réfugiés en Algérie (2020-2030) :

- **Scénario Possible 1 (Statut quo)** : Scénario de la continuité du mode actuel de gouvernance de la question des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier : Ce scénario se base sur la prévision d'une croissance stable du nombre de réfugiés et en particulier du nombre des réfugiés scolarisés, et une continuation de la politique actuelle envers des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier.
- **Scénario Possible 2 (Positif)** : Scénario réformateur d'adaptation équilibré du mode de gouvernance de la question des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier :

Ce scénario se base sur la prévision d'une croissance rapide mais maîtrisable du nombre de réfugiés, accompagner d'une réforme globale de la politique des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier. Ce scénario se réalisera si et seulement si les pouvoirs publics et les acteurs concernés dont l'université adopte une attitude proactive et plutôt anticipative. D'où la priorité au moyen terme, de la promulgation d'un socle législatif et institutionnel favorable à une intégration effective des réfugiés dans les systèmes de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et la formation professionnelles.

- **Scénario Possible 3 (Négatif) :** Scénario échec total du mode de gouvernance de la question des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier : Ce scénario se base sur la prévision d'une croissance rapide et exponentielle du nombre de réfugiés, suite à des facteurs endogènes et persistance de la politique actuelle envers des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier.

4. Conclusions

4.1 Les focus groups

L'analyse effectuée ici nous a permis de mieux comprendre les problématiques - soit générales, soit spécifiques - qui peuvent menacer l'accès des réfugiés au système universitaire et la réussite de leur parcours d'études. Il est évident que les établissements universitaires algériens souffrent pour le manque d'une réglementation au niveau nationale concernant les réfugiés et leur protection : sans un cadre juridique clair les mesures adoptées pour la prise en charge des étudiants cibles risquent d'être condamnées à l'échec dès le début.

L'un des buts du projet et notamment des universités algériennes partenaires, doit bien sûr être la sensibilisation afin de réussir l'introduction et l'application de lois en faveur de l'intégration des réfugiés ; en effet, l'Algérie détient l'arsenal juridique nécessaire pour palier à la mise-en-place de dispositifs d'intégration des réfugiés. Par ailleurs, les réformes entreprises au niveau institutionnel permettent de mettre l'accent sur la pertinence de l'introduction des dispositifs d'intégration des réfugiés. Les compétences, les aptitudes et les ressources sont présentes. La motivation des parties prenantes existe et elle est très forte. Toutefois, il est nécessaire de traduire ces capacités par une volonté de l'Etat à élaborer une stratégie de développement durable des droits de l'homme.

L'effort apporté par le projet Ci-RES pourra servir comme un dossier ressource pour la formation à l'intégration des réfugiés dans la sphère sociale au sens large.

Pour autant, le changement peut décoller aussi au niveau d'établissement : face au manque actuel de la prise en charge du problème par les pouvoirs publics, les universités partenaires ont la possibilité de développer dans une dimension théorique des **politiques**, des **stratégies**, et dans une dimension pragmatique des **protocoles** et des **procédures** visant à intégrer les réfugiés dans le monde académique. Comme perspective future, celles-ci peuvent devenir des *inspiring practices* qui peuvent être testés et donc devenir des *bonnes pratiques* applicables au niveau national algérien qui pourraient, conjointement à l'œuvre de sensibilisation, renforcer les garanties destinées aux réfugiés.

Pour ce faire il est nécessaire d'identifier les domaines d'intervention, les faiblesses et les manques sur lesquelles travailler, les points de forces sur lesquels installer l'action et les besoins spécifiques des réfugiés.

A tel but, les universités algériennes partenaires ont rédigé des *Rapports institutionnels* pour analyser les besoins et les stratégies déjà en place, aussi avec une analyse AFOM pour identifier en détail les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces possibles dans le cadre d'une intervention pour améliorer l'inclusion des réfugiés et leur parcours universitaire. En plus, des focus groups ont été organisés pour élargir le débat aux institutions, à la société civile, aux représentants des catégories impliqués. Plus particulièrement, pendant ces réunions ont été impliqués :

- Des autorités,
- Des membres actifs de la société civile,
- Des journalistes,
- Des ONG pour la défense des droits de l'homme,
- Des Organisations estudiantines,
- Des membres de la communauté universitaire,
- Des enseignants,
- Des étudiants algériens et réfugiés
- Des Représentants du Conseil National des Droits de l'Homme.

Le focus group a permis de visualiser rapidement l'adéquation de la problématique : une loi portant le statut des réfugiés est plus que nécessaire. Les propositions des membres invités ont participé à l'approbation de notre problématique. En général, au cours de l'analyse du focus group, sept propositions ont été émises par les partenaires sociaux quant à l'intégration des réfugiés dans l'enseignement supérieur :

1. Une loi sur l'application des droits de refuge à aligner avec les droits de l'homme est nécessaire afin de faire un constat sur la situation actuelle.
2. Les membres du focus group soulignent un décalage flagrant entre les textes et leur exécution sur le terrain. A titre d'exemple, réfugiés ne sont pas pris en charge par l'état.
3. Il y a un problème d'écoute au sein de la communauté. Afin de réussir à parler de droits des réfugiés, il faut réussir à bien écouter.

4. La continuité dans la recherche : les membres proposent de remettre les conclusions du projet entre les mains des responsables afin de prendre acte.
5. Travailler sur la situation interne afin au sein de l'université car il y a un manque d'information sur les lois afin d'améliorer les conditions de vie, les droits des réfugiés, et des démunis.
6. Mettre en place un dispositif pour découvrir les compétences et leur donner l'appui nécessaire pour leur épanouissement à l'intérieur de la communauté universitaire
7. Offrir une formation adéquate aux enseignants et au personnel administratif afin d'accompagner cette catégorie d'étudiants.

En plus, une discussion riche à fait ressortir un nombre de recommandations :

1. Fournir des informations complètes et des services d'aide et de conseil est une condition essentielle à la participation à l'enseignement supérieur.
2. Accéder à l'information est important pour tous les étudiants potentiels, mais cela devient vital pour ceux issus de milieux défavorisés, comme c'est le cas des réfugiés.
3. Les informations doivent être adaptées à ce groupe cible spécifique, afin de mieux expliquer quelles sont les opportunités offertes par les systèmes d'enseignement supérieur
4. De plus, il importe de prendre en compte la situation particulière des réfugiés due à leurs statuts juridiques, leurs conditions psychologiques et leurs situations sociales, ainsi que les opportunités d'études offertes coïncident au mieux avec les aptitudes et les attentes des étudiants eux-mêmes.
5. Le personnel des établissements d'enseignement supérieur devrait disposer de matériel de formation et d'orientation sur les différents statuts de protection et d'accès à l'enseignement supérieur dans leurs systèmes d'éducation nationaux respectifs et d'assistance sociale.
6. Le développement d'initiatives plus visibles et ayant davantage de ressources permettraient d'améliorer leur impact général.

7. Les établissements d'enseignement supérieur devraient inscrire la question des réfugiés dans leurs stratégies globales d'internationalisation, de diversité et d'inclusion, s'agissant d'un aspect important de leur responsabilité sociale et de leur contribution envers la société.

Ces propositions et recommandations assument une valeur très significative en tant qu'elles arrivent d'un groupe élargi de partie prenante, et que donc peut apporter des points de vue différentes en tenant aussi compte du niveau global.

Au-delà de l'absence de reconnaissance juridique au niveau de l'Etat, problème déjà souligné, d'autres **thématiques à prendre en considération** sont plusieurs. Le focus group a réaffirmé la nécessité par les universités de **prendre en charge les réfugiés et leurs besoins**, indépendamment de l'opacité juridique de leur statut. Dans cette perspective, il est vital de mettre au centre l'étudiant réfugié avec ses besoins, difficultés et potentialités : toutes les niveaux universitaires (pédagogique, infrastructures, administration, formation des enseignants etc.) doivent prendre en compte les spécificités des réfugiés et activer des stratégies - soit réglementaires, soit action concrètes – en ce sens. Pour ce faire un travail interne à l'université et une forte volonté politique partagée sont nécessaires.

Les focus groups ont ainsi souligné **la nécessité de disposer d'un système d'information adéquat et adapté au groupe cible** : la transmission des informations à tous les niveaux (orientation et accès, services disponibles au cours des études, possibilités tels que bourses d'étude dédiées, logement, réductions etc.) est vitale et doit répondre aux besoins des réfugiés (clarté, langage, modalités de présentation etc.). En plus, une grande importance a été attribuée aux compétences des étudiants et à la possibilité, par l'université de les découvrir, de les développer et valoriser. Là encore, il est nécessaire de repenser à un système qui priorise les besoins des réfugiés. **La formation du personnel** a une importance essentielle : offrir des cours de perfectionnement à la pointe et ciblés sur les nécessités spécifiques des réfugiés aux enseignants et au personnel administrative est l'une des stratégies les plus efficaces pour garantir l'intégration, car on permet aux acteurs primaires (professeurs et personnel administratif) de répondre avec compétence à ces défis. Enfin, un **plan de dissémination des initiatives** peut permettre d'accroître leur



impact et en suite de pouvoir le diffuser au niveau national, c'est-à-dire au-delà des quatre universités algériennes. Le but serait de créer un véritable **modèle national**.

Les travaux des focus groups ont fait émerger des thématiques très importantes pour planifier des interventions et leur donner efficacité mais aussi une dimension globale, essentiel pour leur durabilité.

4.2 Les analyses AFOM

Une autre donnée très importante à tenir en considération est l'analyse AFOM qui a été réalisée par les quatre universités algériennes partenaires du projet. Cette typologie d'analyse représente un outil de planification stratégique pour évaluer les forces (*Atouts*) et les points faibles (*Faiblesses*) d'un projet ou d'un processus pour la réalisation d'un objectif. L'évaluation peut concerner l'environnement interne ou externe (en analysant les *Opportunités* et les *Menaces*) au projet ou au processus.

Pour ce qui concerne les buts du projet Ci-RES, les quatre universités algériennes ont rédigé des analyses AFOM relatives à leurs propres établissements et aussi au niveau global. Cette approche est essentielle en tant qu'elle permet de planifier des interventions ciblées et qu'elles puissent être efficaces.

Ci-après, le tableau avec l'analyse AFOM globale réalisée par les quatre universités partenaires.



Tableau 1. Les résultats de l'analyse AFOM

APPROCHE INTERNE		
Liste des Atouts	Liste des Faiblesses	
Comment maximiser les Atouts ?	Comment minimiser les Faiblesses ?	Examiner en quoi les Atouts permettent de maîtriser les Faiblesses
<p>1. Prendre profit des infrastructures et des budgets alloués à la recherche afin de proposer de formation de qualité, adaptées aux besoins des réfugiés.</p> <p>2. Elargir le champ des conventions nationales et internationales.</p> <p>3. Encourager l'insertion professionnelle des réfugiés.</p>	<p>1. Surmonter le problème du surnombre des étudiants par la formation et le recrutement du corps enseignants qualifiés.</p> <p>2. Etablir les critères de sélection sur les normes de qualité.</p> <p>3. Introduire une formation de langue dans le cadre du CEIL par, exemple au profit des réfugiés.</p> <p>4. Introduire un accompagnement psychologique</p>	<p>1. Une distribution raisonnable des infrastructures avec un meilleur encadrement permet de former des enseignants de qualité près à former une génération de réfugiés.</p> <p>2. Une formation du personnel administratif pour accompagner les étudiants réfugiés.</p>

APPROCHE EXTERNE		
Liste des Opportunités		
Comment maximiser les Opportunités ?	Comment utiliser les forces pour tirer parti des opportunités ?	Comment corriger les faiblesses en tirant parti des opportunités ?
<p>1. L'élargissement de la réforme par l'introduction de Master interdisciplinaire permettrait la résolution des problèmes de reconnaissance des diplômes des réfugiés</p> <p>2. Proposer des activités de formation au niveau de Master et de Doctorat qui répondent aux attentes du marché socioéconomique.</p> <p>3. la participation des réfugiés dans le marché socio-économique</p>	<p>1. Les conditions au niveau national sont adaptées aux attentes de la réforme, la prise en charge des étudiants réfugiés pourra leur permettre d'établir des séjours scientifiques et des formations de qualité.</p> <p>2. Les Conventions avec les institutions internationales permettent de développer des approches plus adaptées aux attentes internationales de performance pour les réfugiés.</p>	<p>1. La formation des enseignants et des administratifs pourra être un palliatif aux insuffisances, difficultés rencontrées par l'université à intégrer les réfugiés.</p> <p>2. La création de bureaux chargés des affaires des réfugiés</p>

Liste des Menaces		
Comment minimiser les menaces ?	Comment utiliser les forces pour réduire les menaces ?	Comment minimiser les faiblesses et les menaces ?
<p>1. La réforme du système LMD permet de trouver des débouchés sur le marché socio-économique pour les étudiants réfugiés.</p> <p>2. Les nouvelles mesures entreprises vers une meilleure gestion permet de minimiser le degré de centralisation et donc une meilleure prise en charge des réfugiés à l'université.</p>	<p>1. Les ECTS sont un moyen pour l'introduction de reconnaissances des diplômes pour les réfugiés.</p> <p>2. Les moyens déployés par l'ES peuvent participer à améliorer la qualité de la formation par la création de bureaux chargés des réfugiés, par la participation économique, culturelle et sportive des réfugiés à la vie universitaire.</p> <p>3. La mobilité internationale et nationale participe à un meilleur accès à l'information.</p>	<p>1. Renforcer le statut de bonne intégration déjà adaptée par le MESRS</p> <p>2. Activer et accompagner le travail des cellules d'accompagnement des étudiants étrangers.</p> <p>3. Encourager le secteur privé à recruter les réfugiés.</p> <p>4. Introduire une approche d'inclusion en sollicitant le travail collectif avec la société civile.</p>

Pour ce qui concerne l'analyse, il est possible d'identifier quelques **stratégies** possibles **pour améliorer l'intégration des réfugiés** pendant leur parcours universitaire. Encore, il ressort le problème de la préparation des enseignants et du personnel administratif : il est nécessaire de veiller sur leur formation pour assurer la qualité du processus d'inclusion des réfugiés. La question des **courses de langues** pour réfugiés aussi assume une importance particulière en tant qu'une connaissance faible de la langue représente un obstacle à leur intégration. Il est fondamental prévoir des **parcours spécifiques et ciblés** pour l'apprentissage de la langue adressés à tous les réfugiés inscrits qui en auraient besoin. Dans cette vision le **support psychologique** pour soutenir les réfugiés qui ont subi des traumatismes ou qui rencontrent des difficultés liées à leur condition est un service à mettre à disposition absolument important. Ce type d'intervention peut résulter difficile à atteindre, en raison, par exemple, des coûts, de la complexité du contexte, des figures professionnelles spécifiques nécessaires etc., mais il donnerait à l'institution la possibilité d'offrir aux étudiantes un outil efficace et un aide concret en lui permettant de trouver un soin et un appui pour effacer des traumatismes qu'il peut avoir vécus.

Le domaine qui ressort le plus de l'analyse est la nécessité de **garantir un lien réel avec la dimension socioéconomique** et donc avec la société hors de l'université et aussi avec le marché du travail. En effet, l'inclusion universitaire doit être un moyen pour garantir l'intégration du sujet, qui est possible et durable seulement s'il devient un membre actif de la communauté et s'il a la possibilité de se réaliser en milieu professionnel. Il est évident qu'un tel objectif nécessite d'une grande coopération parmi l'université et les tous les autres acteurs concernés comme l'Etat et ses politiques, les entreprises locales, les organisations de la société civile, les associations qui s'occupent d'intégration etc.

Au niveau concret, les universités doivent **entretenir des rapports de collaborations avec les acteurs externes**, comme par exemple développer des projets de stage avec les entreprises locales ou impliquer les organisations dans des activités destinées aux réfugiés. Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire que les universités reconnaissent cette approche comme une priorité, et donc qu'elles disposent la création ou le renforcement des bureaux dédiés, en formant les professeurs, le personnel administratif et les tuteurs (ou d'autres figures nécessaires) et en s'engageant directement au développement des rapports avec les acteurs externes à l'université.

Ces données nous donnent la possibilité de mieux comprendre les effectives exigences et possibilités dans le but de l'implémentation de mesures ciblées, efficaces et structurées. La dernière étape à cet égard sera la comparaison entre les bonnes pratiques européennes et celles déjà expérimentées dans les établissements algériens pour identifier les meilleures stratégies et adapter ou améliorer les approches existantes.

4.3 Les bonnes pratiques

Les Rapports Nationaux rédigés par les universités partenaires pendant la première étape du projet ont permis d'identifier et comparer de différentes stratégies mises en place au niveau national. Comme il ressort de l'analyse des systèmes d'intégration il est nécessaire souligner que la présence de réfugiés dans les universités européennes est très faible et donc il n'existe pas une littérature bien détaillée sur le sujet et de bonnes pratiques relevées. Par contre, on possède nombreux exemples de bonnes pratiques d'intégration des étrangers (pas forcément de réfugiés) au niveau professionnel et d'écoles secondaires :

cette expertise peut être utilisée et adaptée pour développer des stratégies efficaces au niveau des établissements algériennes.

Les données analysées précédemment ont permis d'identifier **quatre domaines** spécifiques pour encadrer les niveaux d'intervention :

- 1) **Etudiants** : toutes les actions menées pour améliorer, adapter ou modifier les programmes didactiques en vue de répondre aux besoins des réfugiés peuvent concerner l'implémentation de cours d'apprentissage de la langue, de projets pédagogiques dédiés, des activités d'enseignement supplémentaires, il faudrait aussi prévoir la possibilité d'adapter les programmes (contenus ou temps) aux exigences spécifiques des groupes cibles. ;
- 2) **Enseignants** : toutes les actions implémentées en vue d'améliorer la préparation des enseignants, comme parcours formation continue, formation linguistique et interculturelle, courses spécifiques concernant la didactique dédiée aux réfugiés etc. ;
- 3) **Institutions** : toutes les intervention concernant la structure organisationnelle en vue de l'adapter aux exigences des réfugiés, tels que la création de bureaux spécifiques pour suivre leur parcours d'étude, l'individuation de figures spécifiques (par exemple tuteurs) et la formation du personnel administratif, la possible individuation d'infrastructures (classes ou espaces universitaires) pour activités dédiés, l'implémentation du matériel d'informatif ou l'adéquation de l'existant, la création de modèles pour régler l'accès au courses et la reconnaissance des qualifications etc. ;
- 4) **Environnement** : toutes les stratégies pour renforcer les relations avec le territoire et la coopération avec les autres parties prenantes en vue d'améliorer l'inclusion des réfugiés pas seulement dans les établissements universitaires mais aussi au sein de la communauté et du marché du travail. Cette approche inclut les accords pour les stages et pour les parcours d'insertion professionnelle



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

postuniversitaire, l'inclusion des associations qui s'occupe d'intégration ou de protection des réfugiés, la coordination avec autres universités ou établissements scolaires, les relations avec les institutions tels que le Ministère.

Il ressort clairement que, pour encourager l'inclusion universitaire des réfugiés et pour avoir une amélioration globale de leur parcours d'étude, tous les domaines doivent être pris en considération : l'adaptation des programmes est inutile et inefficace si les enseignants ne sont pas formés ; encore, à un niveau différent, les relations avec les autres acteurs impliqués ne sont pas fructueuses si le personnel administratif ne sera pas capable de les gérer en manière appropriée. En général, toute intervention ne pourra pas être durable et efficace si, au niveau d'établissement universitaire, il n'y aura pas la volonté de reconnaître la question des réfugiés et l'importance de leur inclusion.

Toutefois, ce classement peut s'avérer utile pour analyser l'efficacité et la faisabilité de chaque intervention dans le contexte algérien.

En plus, disposer d'un modèle pour classer les bonnes pratiques en fonction de leur niveau d'intervention aide à les rechercher, confronter, évaluer et adapter. En effet, l'ensemble du travail de cette phase du projet, basé sur la collecte d'informations à l'échelle de quatre pays et neuf institutions universitaires différentes, vise à partager stratégies et connaissance même très différentes les unes des autres et que donc nécessitent d'être de quelque façon uniformisées pour pouvoir les utiliser au niveau concret.

Toutes les informations concernant les bonnes pratiques développées à l'échelon national et les stratégies mis en œuvre par les institutions partenaires du projet sont également disponibles dans les rapports nationaux et dans les rapports institution rédigés pendant cette phase de travail. Néanmoins, peut être utile mentionner les plus importantes en vue de comprendre lesquelles peuvent être efficaces dans le contexte algérien, lesquelles pas applicable et lesquelles déjà disponibles mais susceptibles d'amélioration sur la base de l'expérience acquise pendant cette première phase du projet.





Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

Pour ce qui concerne la situation algérienne, selon le livrable sur les bonnes pratiques (GPC) de l'intégration des réfugiés²⁴, qui est le résultat d'une analyse approfondie de près de 300 initiatives de 32 pays d'établissements d'enseignement supérieur, qui s'engagent dans l'accueil des réfugiés, et vise à faciliter l'intégration et l'accès des réfugiés dans les EES européens, nous pouvons identifier les bonnes pratiques et le manquement selon le tableau suivant :



Tableau 2. Les bonnes pratiques

Bonne Pratique	Au niveau national	Observations
Reconnaissance de diplômes / certificats	X	Au niveau de la tutelle
Accès à l'enseignement supérieur	X	Selon une procédure administrative et les conditions de recevabilité dans les filières de formation
Aide financière pour les étudiants réfugiés	X	Hébergement / restauration (gratuit) dans un campus universitaire + accès aux transports universitaires (gratuit) + un pays d'avion (fin de formation), Une bourse d'études au même titre que les étudiants algériens. Il n'y a pas une particularité pour les étudiants réfugiés
Langues	X	Possible au même titre que les autres étudiants (les Centres d'Enseignement Intensifs des Langues) Les étudiants internationaux y compris les réfugiés ont le droit de faire un cours de mise à niveau de langue sur une année universitaire dès leur admission à l'université (en cas de difficulté)
Mesures d'intégration	-	Pas de mesures d'intégration au sens large du mot.
Opportunités d'emploi pour les chercheurs réfugiés et le personnel académique	Possible	Pas claire.
Enseignement à distance (E-Learning) pour les réfugiés	X	Possible comme tous les étudiants algériens (c'est récent)
Approches Stratégiques	-	-
Employabilité	-	Pas claire
Travail Humanitaire	-	Possible
Collaboration	-	Possible

En considérant le tableau et les données présentées précédemment sur la situation globale du système d'accueil et du réseau universitaire algérien, on peut évaluer valablement la situation, compte tenu aussi des conclusions des partenaires algériens qui ont conduit l'analyse.



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

Il est clair qu'une prise en charge effective des réfugiés relève de facteurs internes et externes. Il faudra, ainsi améliorer la qualité de l'enseignement par le biais d'une réforme au niveau des programmes, du perfectionnement de l'enseignement, de la performance, de la gouvernance, de l'accréditation, de l'adéquation formation/emploi et de l'application du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en prenant en compte les besoins des réfugiés.

Il est cependant à noter que des signes encourageants de la mise en œuvre du système d'équité, la gratuité de l'enseignement et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en Algérie sont visibles. C'est en fait une réalisation importante en termes de responsabilité croissante. Étant donné qu'il semble y avoir des progrès déjà importants en ce qui concerne l'intégration des réfugiés, il semble qu'il serait important pour le gouvernement d'entamer un processus visant à promouvoir une plus grande prise en charge économique pour l'accès au marché du travail.

En conclusion, la situation actuelle en Algérie est en faveur de l'introduction de capacités institutionnelles d'intégration des réfugiés dans l'enseignement supérieur. Réussir cette mission signifierait arriver à changer la participation actuelle des réfugiés de simples sujets à acteurs actifs. Ceci pourra être réalisé par la participation et la capacitation. Enfin, offrir de meilleures conditions de vie, en terme global constitue un préalable du développement. Ceci permettra à son tour de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité.

Il est vrai que l'affluence des étudiants étrangers en général et des réfugiés en particulier est un signe fort de la volonté de l'Etat d'offrir, à sa charge, une formation supérieure à cette catégorie vulnérable. Cependant, malgré les nombreuses forces et opportunités présentées, la trajectoire de ces étudiants trébuche naturellement sur des insuffisances qu'il convient de mettre en lumière en vue de mieux intervenir techniquement pour une gestion plus soucieuse des exigences et des besoins de cette frange désormais structurelle du paysage étudiant local et national. Elle est appelée également à tirer profit des opportunités en s'appuyant sur les forces existantes dans l'enseignement supérieur algérien et le pays dans sa dynamique nationale de développement.



Il s'agit donc de profiter d'un système que, en concret, n'exclut pas les réfugiés du réseau universitaire mais que, en même temps, n'offre pas des tutelles particulières à ce groupe cible. A cet égard, présenter les bonnes pratiques européennes en vue d'un leur adaptation au contexte algérien peut être une stratégie efficace.

4.4 Les bonnes pratiques européennes : une proposition d'adaptation

Les expériences passées et les recherches préalables des universités européennes partenaires du projet mettent à disposition un éventail de bonnes pratiques déjà testées. Comme précisé dans les sections précédentes, en raison du contexte européen, la majorité des stratégies sont relatives aux écoles secondaires professionnels et aux courses de formation et d'insertion dans le monde du travail. Toutefois, les principes et les dynamiques qui sous-tendent ces bonnes pratiques sont valable aussi pour le monde universitaire. En plus, au niveau de leur application pratique, les données, les expériences et les analyses réalisés par le groupe de recherche Ci-RES dans cette première phase du projet donne la possibilité de les adapter au contexte algérien sans nuire à leur efficacité, mais au contraire en les rendant encore plus performants.

Les bonnes pratiques ont été identifiées par les quatre partenaires européens (Université Paris2, Université de Bergame, Université de La Rioja et Université de La Coruña), s'appuyant sur les stratégies qu'ils ont eux-mêmes développée dans projets de recherche antérieurs, qui sont en vigueur dans leurs établissements ou qui sont mis en place dans les pays européens pris en considération.

Ces bonnes pratiques seront catégorisées selon la grille proposée dans la section précédente : cette approche permettra, en première lieu, de donner un cadre précis et facile à consulter et après de grouper méthodes, stratégies et outils très différents, en fonction de la diversité de leur contexte d'application.

Il résulte évident comme, dans l'analyse suivante, l'accent sera mis sur les défauts et sur les possibilités d'amélioration du système algérien, en fonction des données examinés précédemment, résultat du travail de l'équipe de recherche des quatre partenaires algériens. Le but reflète donc la méthode du projet : de réaliser une véritable synthèse entre les expériences européennes et les expériences et exigences algériennes.

En premier lieu, les universités doivent s'efforcer de pallier à l'absence des lois nationales qui protègent les réfugiés. Une solution pourrait être la **création de protocoles spécifiques** intra universitaires pour régler l'accès et le parcours d'études des réfugiés, ainsi que des outils administratifs élaborés et mis en place par l'institution, sur la base de l'autonomie scolaire. A cet égard, les protocoles développés par les deux universités espagnoles partenaires du projet pourraient représenter des modèles efficaces. Dans ce document, il faudrait expliquer les objectifs et le domaine d'application des mesures adoptées, les actions conçues pour supporter directement les réfugiés et les dispositions administratives qui seront implémentées.

En effet, le système universitaire algérien présente certaines caractéristiques (en particulier la gratuité et l'égalité entre les étudiants), qui peuvent sauvegarder les réfugiés, ou du moins réduire le risque de discriminations : toutefois, une plus forte prise en charge de cette catégorie et de ses besoins et un approché spécifique est nécessaire.

La rédaction de ces protocoles doit être le début et la condition préalable pour toute action successive ciblée aux réfugiés, en tant que ces protocoles peuvent représenter un instrument capable de leur donner une dimension réglementaire, inexistant au niveau de juridiction nationale, et un socle pour toutes les interventions pédagogiques et administratives adoptés pour supporter ce groupe vulnérable. Autant important, ces documents peuvent témoigner la volonté de l'institution de prendre en charge le phénomène, en donnant une vision globale et future aux actions qui seraient prises.

En général, les deux projets développés par les universités européennes partenaires du projet Ci-RES, le projet InHERE²⁵ et le projet GoodVET²⁶, présentent deux outils d'auto-évaluation à disposition des institutions (universités, écoles secondaires, agences de formation professionnelle etc.) qui travaillent avec les réfugiés. Bien qu'ils soient conçus pour le contexte européen, ils peuvent être des instruments intéressants pour planifier des actions ciblées et efficaces, applicables aux contextes non-européens. Certaines bonnes pratiques individuées par ces projets ont été intégrées dans l'analyse suivante.

²⁵ Voir le site du projet : <https://www.inhereproject.eu/es/resultados/catalogo-de-buenas-practicas>

²⁶ Voir le site du projet : <https://goodvet.uni-koeln.de/en/>

Des bonnes pratiques pour les étudiants

Ces sont toutes les actions qui permettent d'améliorer, adapter ou modifier les programmes didactiques en vue de répondre aux besoins des réfugiés. Les manques principaux dans le système universitaire algérien regardent la non prise en considération de la spécificité de la condition des réfugiés - ni au niveau juridique, ni au niveau de programmes pédagogiques dédiés. Au niveau universitaire, il peut être difficile prévoir des cours avec des **programmes, curricula ou des semestres modulables**, en raison de la fixité du parcours de spécialisation supérieure. Toutefois, un certain degré d'**adaptation** peut être prévu pour permettre aux étudiants réfugiés d'accomplir les études : par exemple, parcours plus long dédiés (analogues au parcours que les universités européennes mettent à disposition des étudiant-travailleurs) ou avec de cours différenciés. Alternativement, une bonne pratique pour soutenir la carrière universitaire des réfugiés sans modifier les programmes didactiques c'est la mise à disposition d'un support pédagogique personnalisé. Toutes les institutions européennes enquêtées dans le cadre des projets de recherche en matière indiquent comme les instruments d'assistance soient indispensables pour la réussite du parcours d'étude des étudiants fragilisés.

Pour ce qui concerne les réfugiés, **un service de tutorat individuel** et adapté aux besoins personnelles peut représenter un outil très important avec répercussions très bénéfiques. Les études effectuées montrent comme la présence d'un tuteur peut aider l'étudiant réfugié pendant toutes les étapes de sa carrière universitaire. Un soutien qui n'est pas seulement utile à l'aspect pédagogique, mais on a des évidences bien marqués que dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle en Allemagne, Danemark et Autriche, le support d'un tuteur s'est révélé une stratégie gagnante²⁷.

Toujours dans ce domaine on peut aussi mettre en place un **tutorat au pair**. Il est très efficace en tant qu'il engendre une relation sur le même plan, en améliorant pas seulement les performances du réfugié, mais aussi ses rapports sociaux, avec un grand impact positif sur son intégration et, en général, sur son bien-être. En ce sens, les observations relatives à la formation professionnelle dans les entreprises danoises montrent comme, pendant un stage, accoupler un réfugié à un employé expert a amélioré beaucoup les compétences à

²⁷ Voir le site du projet : <https://goodvet.uni-koeln.de/en/results/best-practices>

tous les deux, en augmentant au même moment l'inclusion du nouveau venu. Plusieurs universités européennes mettent à la disposition de certaines catégories (étudiants de première année, handicapés ou étrangers) des tuteurs au pair. En considérant les différences entre les contextes, il est possible réfléchir sur l'opportunité d'offrir un service de tutorat aussi dans les universités algériennes : il peut être géré par des figures spécialisés ou avec l'aide des étudiants natives ; il apparaît clair comme le processus doit être géré par un bureau spécifique consacré aux réfugiés.

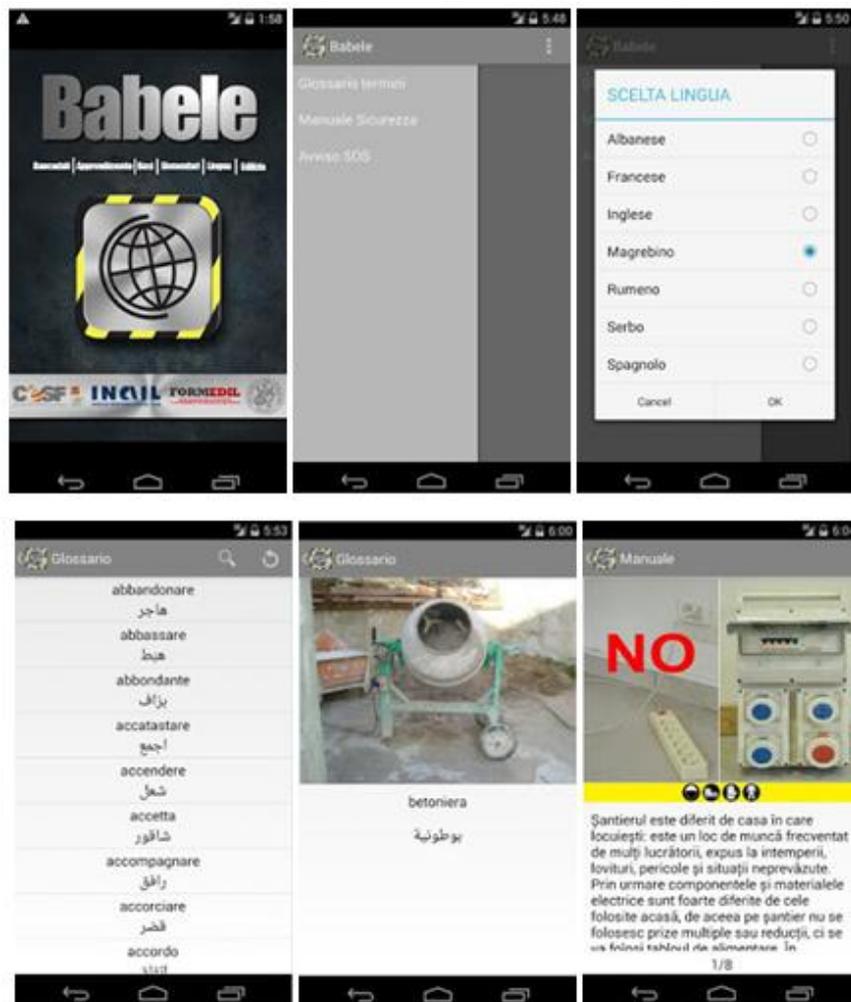
Une autre stratégie pour supporter le parcours universitaire des réfugiés est d'**offrir une formation linguistique** permettant de surmonter les barrières relatives à une faible connaissance de la langue. Pour ce qui concerne la situation algérienne, le problème pourrait être moins sévère par rapport au contexte européen, à partir du moment où il y a une grande présence de réfugiés arabes ou francophones et que les réfugiés logés dans les camps pour personnes déplacés pourraient avoir reçu une scolarisation en Algérie. Toutefois, prévoir de courses préparatoires de langue peut être considéré une bonne pratique pour garantir l'accès à tous les étudiants réfugiés, et pour assurer aussi un niveau linguistique homogène aux nouveaux venus. Pour ce qui concerne les cours de langue, une formation intégrée avec d'autres enseignement (cours en langue ou cours de langue en coexistence avec les autres sujets) s'est avérée plus efficace que les cours de langue « traditionnels ». A ce niveau, aussi la présence d'un tuteur peut représenter un support valable pour surmonter les difficultés.

Au-delà des courses spécifiques de langue, il peut être positif de concevoir des outils pédagogiques ciblées pour rencontrer les besoins des réfugiés pendant les cours. A cet égard, d'après l'expérience italienne, certaines agences de formation ont expérimenté l'emploi d'**outils informatiques** pour supporter l'apprentissage de la langue et aider les locuteurs non natifs. C'est l'exemple offert par l'école de construction de Bergame qui a développé une application pour les smartphones appelée « *Babele* ». ²⁸ Elle comporte un glossaire de termes spécifiques du secteur du bâtiment et un recueil des procédures, avec images, relatives au travail dans un chantier de construction. Le glossaire est disponible en huit langues différentes. Dans le contexte algérien aussi, la possibilité de profiter des outils

²⁸ Source: Nasce l'APP Babele, per migliorare la sicurezza dei lavoratori edili di origine straniera, 19 marzo 2015, <https://www.edogatalia.it/app-babele/>

technologiques peut être prise en considération. Ils représentent des instruments conviviaux, accessibles et avec plusieurs potentialités qui peuvent renforcer ultérieurement l'action d'inclusion linguistique et, à un niveau supérieur, l'intégration des réfugiés.

Figure 2. La APP Babel pour favoriser l'apprentissage de la langue pour le travail²⁹



Une autre typologie de support très important est représentée par le **soutien psychologique**. Les réfugiés peuvent souffrir pour les traumatismes liés à leur condition (les problèmes dans leur pays d'origine, le voyage, leurs conditions de vie actuelle etc.)³⁰

²⁹ Sources: <https://www.edogaitalia.it/app-babele/>; Pour télécharger l'application voir : <https://play.google.com/store/apps/details?id=it.perugia.scuolaedic&hl=it>

³⁰ Pour une première analyse sur ce sujet, parmi les autres, voir : Traumatic experiences of Refugees ; <https://refugeehelthta.org/physical-mental-health/mental-health/adult-mental-health/traumatic-experiences-of-refugees/> ; AAVV ; "The effect of post-traumatic stress disorder on refugees' parenting and their children's mental

qui peuvent compromettre leur carrière universitaire. Fournir un aide psychologique valable ce n'est pas facile : il est une intervention très délicate qui nécessite de ressources et de personnel qualifié. Aussi en Europe les universités et les organisations qui s'occupent des réfugiés ont des difficultés à garantir ce type de support. Une stratégie, expérimentée à l'échelle européen, c'est de coopérer avec les organisations qui se consacrent de donner support aux catégories vulnérables. Par exemple, en France l'organisation *Terra Psy – psychologue sans frontières*, s'occupe de malaise dans les population migrantes ou réfugiées³¹ ; aussi les Universités de Malaga et de Barcelone, en Espagne, offrent un soutien psychologique dans le cadre de ses programmes d'intégration des étudiants réfugiés.

Etroitement lié à ce thème c'est la question de l'**intégration sociale** des réfugiés pendant leur carrière universitaire. Loin d'être une solution au malaise psychologique, le développement d'un réseau social et, en général, le renforcement des relations entre paires représente une condition essentielle pour le bien-être des étudiants réfugiés et pour leur intégration dans l'université et la société. Les établissements doivent lutter contre la discrimination et offrir la possibilité de participer à occasion de rencontres, comme manifestations sportives, culturelles ou journées de sensibilisation sur l'argument.

Enfin, la possibilité de fournir un **aide financier** représente un aide valable pour permettre aux réfugiés de s'engager dans l'université et accomplir leur parcours d'études. La législation algérienne prévoit l'opportunité d'offrir bourses d'études. Néanmoins, il n'y a pas des bourses dédiées aux réfugiés, qui sont assimilés aux étudiants algériens : mettre en place des bourse spécifiques sera une bonne stratégie pour améliorer ultérieurement la condition des réfugiés dans les établissements universitaires algériens.

health: a cohort study", *The Lancet Public Health*, May, vol. 3, n. 5; 2018; [https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667\(18\)30051-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667(18)30051-3/fulltext) ; WHO; *Report on the health of refugees and migrants in the WHO European Region: no public health without refugee and migrant health*; United Nations, Copenhagen, 2018; <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311347/9789289053846-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y&ua=1>

³¹ Source : Terra Psy - Psychologues sans frontières, <http://www.terrapsy.org/>

Des bonnes pratiques pour les enseignants

Etroitement lié au niveau pédagogique il y a la question de la **formation des enseignants** : en effet, considérer les réfugiés comme sujets avec des besoins spécifiques nécessite d'un groupe d'enseignants formés pour poursuivre une didactique différenciée, ciblée et efficace.

On a vu que la formation des enseignants représente une faiblesse du système. Le corps enseignant algérien reçoit une formation continue, mais peu focalisée sur l'aspect pédagogique. En premier lieu, les enseignants doivent être formés pour enseigner dans classes avec des sujets qui pourraient ne pas connaître la langue, ou ne pas avoir un niveau de compétence linguistique adéquat. La possibilité de prévoir des cours de langue pour les réfugiés devrait résoudre le problème à la racine, mais les enseignants doivent être préparés à faire face à cette situation possible.

Consacrer des cours de langue au corps professeurs peut bien sûr représenter une solution, mais encore plus efficace ce serait de **prévoir des cours** qui apprennent à gérer des classes multi-culturelles. Ces parcours doivent montrer comment utiliser les outils pédagogiques spécifiques pour les réfugiés, surmonter les différences linguistiques et désamorcer éventuels conflits, qui peuvent être de compréhension, culturels, idéologiques, religieux, politiques et sociales.

Il s'ensuit comme des enseignants capables de s'interfacer avec classes mixtes doivent avoir une **multi-préparation** leur permettant de mettre en place des méthodes pédagogiques sélectionnés, évaluer les élèves en considérant leur spécificité, assurer une formation la plus possible efficace et profiter des stratégies ciblées décrites dans le paragraphe précédent.

Il en résulte qu'on doit mettre en place une formation professionnelle continue pour assurer aux participants d'être toujours informés sur les plus modernes techniques pédagogiques et sur les outils pour l'enseignement dédiés aux réfugiés. Pour ce faire, c'est nécessaire que l'établissement universitaire prenne en charge directement la formation de son corps enseignant, leur informant en ce qui concerne les stratégies adoptées par l'institution.

Des bonnes pratiques pour les institutions

Le niveau « Institution » touche toute intervention concernant la structure organisationnelle en vue de l'adapter aux exigences des réfugiés.

En premier lieu, il serait important d'instituer un **bureau spécifique pour les réfugiés dans chaque établissement universitaire**. Malheureusement, à l'échelle européenne l'expérience relative à la création de ce type de bureaux est limitée : chaque université possède des offices ou du personnel dédiés aux exigences particulières (par exemple à l'orientation des étudiantes étrangères) mais rarement sont adressés spécifiquement aux réfugiés.

En général, les **tâches** du bureau devraient être l'accueil des réfugiés et leur accompagnement pendant leur parcours universitaire. Il devrait représenter un point de référence pour tous les besoins ou demande de renseignement. Pour ces raisons, il doit être facilement accessible (information sur le site web de l'université, possibilité d'utiliser plusieurs langues, facilité d'accès dans le cas d'un bureau physique dans l'établissement etc.) et surtout les réfugiés doivent être informés de son existence.

Outre sa fonction de bureau de renseignements, le bureau-réfugiés devrait aussi coordonner toutes les activités dédiées, comme par exemple les cours de langue ou de support didactique, les activités d'intégration, le service de tutorat, l'éventuel support psychologique, et tous les autres outils mis à disposition pour améliorer le parcours universitaire des réfugiés. Il devrait aussi s'occuper de la partie « papiers » et de la partie logistique (logement, cantine, transports etc.). Son rôle et ses tâches sont indispensables pour intégrer et coordonner les plusieurs composantes qui constituent un processus d'intégration efficace.

La création de cette typologie de bureau nécessite la présence de personnel administratif convenablement formé : il doit être mis à connaissance de toutes les possibilités d'intégration développées par l'institution, des stratégies et des outils administratifs, mais aussi des lois locales, régionales et nationales. C'est très important que le personnel connait la structure organisationnelle de l'établissement et aussi les exigences particulières des réfugiés, en vue de pouvoir intervenir quand ils en ont besoin.

Une autre tâche très importante est l'**implémentation du matériel informatif** ou l'adéquation de l'existant, en manière de supporter les nouveaux arrivés : avoir des supports d'information claires et disponibles en plusieurs langues peut représenter une aide précieuse pour l'orientation des nouveaux venus.

C'est vital que le bureau se dote, en collaboration avec le Ministère, d'un **réseau partagé pour la reconnaissance des diplômes et la validation de l'apprentissage antérieur** : les recherches des universités européennes ont montré comme cette typologie de validation est capital pour la réussite du parcours d'études et pour l'insertion dans le monde du travail de sujets qui souvent ont eu une formation non homogène ou discontinue. Au niveau européen il y a plusieurs protocoles pour reconnaître les diplômes, soit à l'échelle national, soit régional : si en Algérie il n'y a pas, le projet Ci-RES peut représenter une occasion pour en demander l'introduction.

Une bonne pratique dans ce sens pourrait être le « **Passeport européen des qualifications des réfugiés** » qui met à disposition des réfugiés ayant perdu leur diplômes une forme d'évaluation particulière basée sur un questionnaire et un entretien. Le passeport présente de informations portant non seulement sur les qualifications académiques, mais aussi sur l'expérience professionnelle et sur la maîtrise des langues des réfugiés.³²

Des bonnes pratiques pour l'environnement

Avec ce mot on indique toutes les stratégies pour renforcer les relations avec le territoire et la coopération avec les autres parties prenante en vue d'améliorer l'inclusion des réfugiés pas seulement dans les établissements universitaires mais aussi au sein de la communauté et du marché du travail. En effet, l'université doit servir de point de départ pour une intégration plus vaste, comprenant également l'inclusion dans le marché du travail et dans la société en général.

³² Source: Passaporto europeo per le qualifiche dei rifugiati in Italia, 20 novembre 2018;
<https://www.unhcr.it/news/passaporto-europeo-le-qualifiche-dei-rifugiati-italia.html>

L'aspect à considérer qui peut être significatif pour le projet Ci-RES est la **connexion avec le marché du travail** : comme les entretiens avec les professionnels européens du secteur nous ont confirmé, un lien avec le tissu productif local est considéré vital pour la pleine efficacité d'un parcours d'intégration. La coopération avec les entreprises locales ou nationales peut conduire à la création de projets de stage permanents qui est une bonne occasion pour accéder au monde du travail et, en particulière pour les réfugiés, pour s'intégrer dans la société.

Cette possibilité renvoie à la nécessité de concevoir des stages adaptés aux exigences des réfugiés, avec la présence d'un tuteur bien formé et une collaboration encore plus étroite avec les entreprises qu'acceptent d'accueillir un étudiant réfugié pour créer un parcours d'apprentissage efficace et correspondant au niveau de l'étudiant. A cet égard, les agences de formation professionnelle européens qui travaille avec les réfugiés ont développé plusieurs de stratégies (tutorat au pair, didactique dédiée, outils pour surmonter les barrières linguistiques etc.)³³ pour assurer une formation de qualité. En outre, une coopération avec les entreprises pourra faciliter le processus d'insertion professionnelle postuniversitaire.

En général, travailler pour améliorer les relations avec les institutions et les organisations externes à l'université signifie donner aux étudiants la possibilité de faire partie de **projets intégrés**, qui combinent à l'enseignement la possibilité d'apprendre une langue, d'entreprendre un parcours professionnel et de s'intégrer dans la société. A cet égard, l'Italie peut montrer un exemple de parcours - même si pas universitaire, mais facilement exportable au niveau de formation supérieure - qui intègre l'inclusion sociale avec l'acquisition des compétences linguistiques et la formation professionnelle, en impliquant plusieurs sujets institutionnels. L'*Accademia per l'Integrazione (Académie pour l'Intégration)* est un projet géré par plusieurs acteurs locaux, comme la Municipalité de Bergame, le Diocèse locale, une organisation qui est chargé du premier accueil des migrants (*Cooperativa Ruah*), une agence locale de formation professionnelle (*ABF*) et la confédération locale des entrepreneurs (*Confindustria*). Il s'agit d'un projet qui s'occupe du processus d'intégration, logement, éducation et formation professionnelle d'un groupe de 30 réfugiés. Les participants sont logés et accueillis dans une structure publique et ils

³³ Source : <https://goodvet.uni-koeln.de/en/results/best-practices>

doivent suivre un programme quotidien déterminé et bien détaillé, qui inclut un cours d'italien, des cours professionnels obligatoires élaborées en accord avec les entrepreneurs locaux, au but d'avoir pour des lendemains de la main d'œuvre qualifié et prête à répondre aux exigences du marché du travail local. Les réfugiés doivent aussi faire des actions bénévoles pour la ville. L'action d'intégration est axée principalement sur trois piliers : i) un pacte entre l'*Accademia* et chaque participant qui accepte les règles et le parcours proposés par le projet, ii) le développement des compétences linguistiques essentielles pour s'intégrer dans le pays d'accueil et iii) le développement des compétences professionnelles pour favoriser l'accès au marché du travail.

Bien qu'il s'agisse d'un projet expérimental, dont l'effective efficacité et les effets devraient être évaluée à la fin du parcours, il est déjà possible relever quelques aspects d'intérêt. On peut constater que la coopération parmi différents sujets offre une approche véritablement complète et concrète au processus d'intégration : dans ce cas, pas seulement la nourriture et le logement, mais aussi une formation linguistique, professionnelle et un service à la communauté à travers des actions bénévoles, la responsabilisation des bénéficiaires et l'organisation et logique des programmes proposés. Les services à la communauté ont aussi une importance soit psychologique que politique : tout d'abord les réfugiés peuvent se sentir utiles et actifs et non des éléments passifs dans la société. Ils ont la possibilité de récompenser concrètement ceux qu'ils reçoivent. En plus ces actions déconstruisent les stéréotypes sur les migrants que certaines couches de la société ou certains partis politiques ont à l'égard des réfugiés.

En conclusion, concevoir l'université comme un pivot dans le réseau social qui connecte le tissu socio-économique local (mais aussi national) signifie créer un système qui met au centre le réfugié et ses besoins, avec le but de son intégration complète. Dans cette optique, la collaboration avec plusieurs de organisations externes à l'université (entreprises, associations, parties prenantes etc.) peut s'avérer un atout pour répondre aux besoins plus amples des réfugiés.

Vue la complexité de la problématique, des bonnes pratiques expérimentées et des exigences multiples et des solutions potentielles on a élaboré un tableau récapitulatif pour résumer les bonnes pratiques individuées divisé par domaines d'application, qui peuvent

être considérés comme des *inspiring practices*, ça veut dire qu'à partir des expériences textées dans d'autres contextes géographiques, politiques et sociales, ils peuvent être d'inspiration ou adaptés à la réalité algérienne

Tableau 3. Des bonnes pratiques ou des « inspiring practices »

ETUDIANTS		
Bonne pratique	Bref description	Effets escomptés
Programmes didactiques modulables	programmes pédagogiques dédiés avec parcours d'étude modulable pour ce qui concerne les temps et les leçons	Amélioration de la performance des étudiants réfugiés ; un nombre plus élevé d'étudiants complètent le parcours d'études
Service de tutorat individuel	fournir un service de tutorat dans les universités algériennes : il peut être managé par figures spécialisés ou avec l'aide des étudiants natives (tutorat au pair). Il doit être géré par un bureau spécifique dédié aux réfugiés	Amélioration de la performance des étudiants réfugiés ; Possibilité d'intégration plus élevée des étudiants réfugiés et renforcement des liens sociaux entre les réfugiés et les étudiants natif
Formation linguistique dédiée	Avoir des cours préparatoires de langue ciblés aux réfugiés est une bonne pratique pour garantir l'accès à tous, et aussi assurer un niveau linguistique homogène à tous les nouveaux venus ; une formation intégrée avec d'autres enseignement (cours en langue ou cours de langue en coexistence avec les autres sujets) est plus efficace que les cours de langue « traditionnels »	Plus possibilités d'accéder aux systèmes universitaires pour les réfugiés ; Amélioration de la performance des étudiants réfugiés ; Possibilité d'intégration plus élevée
Outils pédagogiques ciblée	concevoir des outils pédagogiques ciblée pour rencontrer les besoins des réfugiés pendant les leçons (par exemple, l'emploi d'outils informatiques pour supporter l'apprentissage de la langue et aider les locuteurs non natifs)	Amélioration de la performance des étudiants réfugiés ; un nombre plus élevé d'étudiants complètent le parcours d'études ; didactique plus dynamique et majeur empli de outils informatiques
Support psychologique	Fournir aux réfugiés un aide psychologique valable pour les traumatismes liés à leur condition. Possibilité de coopérer avec les organisations qui se consacrent de donner support aux catégories vulnérables	Amélioration du bien-être des réfugiés ; Amélioration de la performance des étudiants réfugiés ; un nombre plus élevé d'étudiants complètent le parcours d'études
Renforcement des relations entre	Les établissements doivent lutter contre la discrimination et offrir la possibilité	Amélioration du bien-être des réfugiés ;

païres	de participer à occasion de rencontres comme manifestations sportives, culturelles ou journées de sensibilisation sur l'argument.	Possibilité d'intégration plus élevée et renforcement des liens sociaux entre les réfugiés et les étudiants natif
Bourses d'études dédiées aux étudiants réfugiés	mettre en place des bourse spécifiques pour rencontrer les besoins des réfugiés (études, transports, logement etc.)	Plus de possibilités d'accéder au système universitaire pour les réfugiés
ENSEIGNANTS		
Bonne pratique	Bref description	Effets escomptés
Formation professionnelle continue pour les enseignants	Cours formatifs pour assurer aux participants d'être toujours informés sur les plus modernes techniques pédagogiques et sur les outils pour l'enseignement dédiés aux réfugiés	Corps enseignants capable de se rapporter avec les étudiants réfugiés ;
Cours en compétences multi-culturelles pour les enseignants	courses qu'ils enseignent à gérer classes multi-culturelles. Ces parcours doivent montrer comment utiliser les outils pédagogiques spécifiques pour les réfugiés, surmonter les différences linguistiques et désamorcer éventuels conflits.	Corps enseignants capable de se rapporter avec les étudiants réfugiés ; corps enseignants capables d'utiliser les outils pédagogiques spécifiques pour les réfugiés
INSTITUTION		
Bonne pratique	Bref description	Effets escomptés
Bureau spécifique pour les réfugiés	bureau pour l'accueil des réfugiés et leur accompagnement pendant leur parcours universitaire : il doit fonctionner comme un point de référence pour tous les besoins ou demande de renseignement. Pour ces raisons, il doit être facilement accessible	Meilleure coordination des services universitaires et des actions ciblées aux réfugiés ; plus de possibilités d'accéder au système universitaire pour les réfugiés ; Amélioration de la performance des étudiants réfugiés
Formation du personnel administratif	Le personnel doit être mis à connaissance de toutes les possibilités d'intégration développées par l'institution, des stratégies et des outils administratifs. C'est très important que le personnel connait la structure organisationnelle de l'établissement et aussi les exigences particulières des réfugiés, en vue de pouvoir intervenir quand ils en ont besoin.	Majeure efficacité des initiatives et du fonctionnement du bureau réfugiés ; Meilleure coordination des services universitaires et des actions ciblées aux réfugiés ; Meilleure qualité des services dédiés aux réfugiés
Implémentation du matériel informatique	l'implémentation du matériel informatique ou l'adéquation de l'existant, en manière de supporter les nouveaux arrivés : avoir des supports d'information claires et disponibles en plusieurs langues peut représenter une aide précieuse pour l'orientation des nouveaux venus.	Plus de possibilités d'accéder au système universitaire pour les réfugiés ; meilleure qualité des services dédiés aux réfugiés
Reconnaissance des	La reconnaissance des diplômes est	Plus de possibilités d'accéder au

diplômes et la validation de l'apprentissage antérieur	capitale pour la réussite du parcours d'études et pour l'insertion dans le monde du travail de sujets qui souvent ont eu une formation non homogène ou discontinuée. Si cette possibilité n'est pas envisagée en Algérie, le projet Ci-RES peut être l'occasion de demander son introduction.	système universitaire pour les réfugiés ; Meilleures probabilités d'insertion professionnelle
ENVIRONNEMENT		
Bonne pratique	Bref description	Effets escomptés
Stages professionnels	concevoir des stages adaptés aux exigences des réfugiés, avec la présence d'un tuteur bien formé et une collaboration encore plus étroite avec les entreprises qu'acceptent d'accueillir un étudiant réfugié pour créer un parcours d'apprentissage efficace et correspondant au niveau de l'étudiant	Meilleures probabilités d'insertion professionnelle ;
Améliorer les relations avec les institutions et les organisations extérieures à l'université	Donner aux étudiants la possibilité de faire partie de projets intégrés qui combinent à l'enseignement la possibilité d'apprendre une langue, d'entreprendre un parcours professionnel et de s'intégrer dans la société	Répondre aux besoins plus amples des réfugiés ; Meilleures probabilités d'insertion professionnelle ; Meilleures possibilités d'intégration et renforcement des liens sociaux

5. Annexes

Méthodologique de la partie Prospective des réfugiés en Algérie

Premièrement : **Quoi ? ; Comment ? Et Pourquoi ? Faire une prospective des réfugiés dans le système universitaire algérien ? :**

1) **Prospecter « Quoi ? » :** En recueillant les données statistiques sur :

- Les réfugiés en Algérie ;
- Les réfugiés scolarisés et scolarisables en Algérie (cycle primaire, moyen et secondaire) ;
- Les réfugiés inscrits et inscrivables dans les universités Algériennes.

2) **Prospecter « Comment ? » et « à quel Horizon ? » :**

En faisant une rétrospective des tendances passées et actuelles et un prospective des tendances probables et possibles du phénomène des réfugiés en Algérie et dans l'enseignement universitaire algérien, en insistant sur trois aspects :

- a) Analyse des tendances lourdes ;
- b) Analyse des tendances émergentes ;
- c) Analyse des ruptures ;
- d) Analyse des incertitudes.

Qui concernent les changements influents sur et dans le phénomène des réfugiés en Algérie et dans le système de l'enseignement du cycle primaire à l'universitaire. Pour le faire, à partir des statistiques qu'on a pu recueillir dans les rares sources disponibles surtout pendant la période de : 2010 à 2020.

Sur le plan méthodologique, on propose de faire cette analyse prospective sur l'horizon de la décennie 2020-2030. On recourra à deux techniques prospectives : L'extrapolation et Les scénarios. Mais dans tous les cas, et pour causes objectives, en utilisera ces deux techniques dans le strict minimum de rigueur méthodologique.

3) **Prospecter « Pourquoi ? »**



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

Le Projet Ci-RES est un projet de développement de capacités institutionnelles. Les partenaires algériens (4 établissements universitaires et le MESRS) auront beaucoup à gagner si une étude prospective est faite sur les normes souhaitées, et ce sur deux niveaux de gouvernance :

- **Au niveau de la gouvernance national** : la prospective des réfugiés en Algérie permettra de mieux élaborer les politiques publiques en vue d'une intégration effective des réfugiés en particulier les étudiants réfugiés (sur le plan législatif et budgétaire)
- **Au niveau de la gouvernance des établissements universitaire** : la prospective des réfugiés en Algérie permettra de mieux prévoir et planifier les besoins en matière d'intégration effective des étudiants réfugiés.

Les Scénario Possibles du phénomène Réfugiés en Algérie :

Scénario Possible 1 (Statut quo) : Scénario de la continuité du mode actuel de gouvernance de la question des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier :

- Croissance stable du nombre de réfugiés
- Et continuation de la politique actuelle envers des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier.

Scénario Possible 2 (Positif) : Scénario réformateur d'adaptation équilibré du mode de gouvernance de la question des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier :

- Croissance stable du nombre de réfugiés
- Et réforme globale de la politique des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier.

Scénario Possible 3 (Négatif) : Scénario échec total du mode de gouvernance de la question des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier :

- Croissance exponentielle du nombre de réfugiés
- Et continuation de la politique actuelle envers des réfugiés et des réfugiés universitaires en particulier.





Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

Grilles d'évaluation & de sélection des candidatures des étudiants réfugiés



Grille d'évaluation & de sélection des candidatures des étudiants réfugiés

Université de Sétif – 2

N°	Critères de sélection des étudiants réfugiés	Terme d'évaluation	Pondération (%)
1	Être reconnu comme réfugié	Être reconnu comme réfugié permanent	2/2
		Être reconnu comme réfugié momentanément	1/2
2	Connaissance minimale de la langue française (qui pourra ensuite être approfondie grâce aux cours de langue mis en place par l'Université)	Très bonnes connaissances : Lu – Parlé – Ecrit (test de connaissance du français + Certification de niveau délivré par le CEIL)	3/3
		Bonnes connaissances : Lu – Parlé (test écrit et oral)	2/3
		Connaissances de base (Entretien avec le réfugié)	1/3
3	Titre d'études (minimum le Bac ou titre équivalent qui permet l'accès aux établissements d'enseignements supérieurs)	-	-
4	Niveau de formation (Licence, Master (1 ^{ère} se années) & Doctorat). On doit tenir en compte que les disciplines soient hétéroclites.	Inscrit à la première année (Carte d'étudiant & certificat de scolarité)	3/3
		Inscrit en L2, M1, M2 (Carte d'étudiant & certificat de scolarité)	2/3
		Inscrit à la fin de cycle universitaire (Carte d'étudiant & certificat de scolarité)	1/3
5	Situation de soutien familiale (<i>favoriser qui a déjà une famille, pour permettre à l'étudiant réfugié d'assurer des conditions de vie meilleures à la famille</i>)	Marié avec enfant (certificat de famille + acte de mariage)	3/3
		Marié sans enfant (certificat de famille + acte de mariage)	2/3
		Célibataire (Fiche individuelle)	1/3
6	Situation économique : favoriser les étudiants en difficultés financières, ...	Sans revenu avec des difficultés financières (relevé de compte, attestation de non activité & déclaration sur l'honneur)	3/3
		Sans revenu sans difficultés financières (relevé de compte & déclaration sur l'honneur)	2/3
		Situation économique acceptable (relevé de compte)	1/3
7	Favoriser les étudiants en situation de besoins spécifiques	Ayant des besoins spécifiques (carte d'handicapé + dossier médical + certificat médical)	1/1
		Ne pas avoir des besoins spécifiques (dossier médical)	0/1



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

8	Aucune discrimination sur la base de la religion, de la nationalité et du sexe	Selon l'évaluation et la décision du comité de sélection	-
9	Respect de la parité du sexe (F/H)	Selon l'évaluation et la décision du comité de sélection	-



Université de Ouargla

N°	Critères de sélection des étudiants réfugiés	Terme d'évaluation	Pondération (%)
1	Être reconnu comme réfugié	Être reconnu comme réfugié	-
2	Connaissance minimale de la langue française (qui pourra ensuite être approfondie grâce aux cours de langue mis en place par l'Université)	CEIL : entretien et/ou test + attestation de langue	35
3	Titre d'études (minimum le Bac ou titre équivalent qui permet l'accès aux établissements d'enseignements supérieurs)	Principe (Par défaut)	-
4	Niveau de formation (Licence, Master (1 ^{ère} se années) & Doctorat). On doit tenir en compte que les disciplines soient hétéroclites.	Répartition entre les niveaux de formation et les disciplines. L'implication d'un Doctorant est très souhaitable (Certificat d'inscription)	-
5	Situation de soutien familiale (<i>favoriser qui a déjà une famille, pour permettre à l'étudiant réfugié d'assurer des conditions de vie meilleures à la famille</i>)	Fiche de renseignement (possibilité de présentation de la fiche familiale)	25
6	Situation économique : favoriser les étudiants en difficultés financières, ...	Fiche de renseignement (ressources financières, activités des parents, adresse lors des études et en cas des vacances domicile des parents)	25
7	Favoriser les étudiants en situation de besoins spécifiques	Interview avec un jury	15
8	Aucune discrimination sur la base de la religion, de la nationalité et du sexe	Principe a respecté selon les spécifiés de chaque université	-
9	Respect de la parité du sexe (F/H)	Principe parité respectée, et selon la situation des universités	-

Université de Bejaia

N°	Critères de sélection des étudiants réfugiés	Terme d'évaluation	Pondération (%)
1	Être reconnu comme réfugié	Être reconnu comme réfugié	05
2	Connaissance minimale de la langue française (qui pourra ensuite être approfondie grâce aux cours de langue mis en place par l'Université)	Attestation de langue et/ou sur entretien et test, s'il le faut, auprès du CEIL	10
3	Titre d'études (minimum le Bac ou titre équivalent qui permet l'accès aux établissements d'enseignements supérieurs)	De fait	05
4	Niveau de formation (Licence, Master (1 ^{ère} se années) & Doctorat). On doit tenir en compte que les disciplines soient hétéroclites.	Certificat d'inscription ou carte d'étudiant	05
5	Situation de soutien familiale (<i>favoriser qui a déjà une famille, pour permettre à l'étudiant réfugié d'assurer des conditions de vie meilleures à la famille</i>)	Fiche familiale et/ou entretien	05
6	Situation économique : favoriser les étudiants en difficultés financières, ...	Entretien et/ou attestation non activités des parents et revenus	10
7	Favoriser les étudiants en situation de besoins spécifiques	De fait et/ou attestation du Handicap	10
8	Aucune discrimination sur la base de la religion, de la nationalité et du sexe	-	05
9	Respect de la parité du sexe (F/H)	Attribuer la note en fonction du quota de candidats des deux sexes	05

Université de Tizi-Ouzou

N°	Critères de sélection des étudiants réfugiés	Terme d'évaluation
1	Être reconnu comme réfugié	-
2	Connaissance minimale de la langue française (qui pourra ensuite être approfondie grâce aux cours de langue mis en place par l'Université)	Test de niveau + Entretien qui sera assuré par le comité linguistique
3	Titre d'études (minimum le Bac ou titre équivalent qui permet l'accès aux établissements d'enseignements supérieurs)	Titre d'études (minimum le Bac ou titre équivalent qui permet l'accès aux établissements d'enseignements supérieurs)
4	Niveau de formation (Licence, Master (1 ^{ère} année) & Doctorat). On doit tenir en compte que les disciplines soient hétéroclites.	Niveau de formation (Licence, Master (1 ^{ère} année) & Doctorat). On doit tenir en compte que les disciplines soient hétéroclites
5	Situation de soutien familiale (<i>favoriser qui a déjà une famille, pour permettre à l'étudiant réfugié d'assurer des conditions de vie meilleures à la famille</i>)	Situation de soutien familiale (favoriser qui a déjà une famille, pour permettre à l'étudiant réfugié d'assurer des conditions de vie meilleures à la famille)
6	Situation économique : favoriser les étudiants en difficultés financières, ...	Situation économique : favoriser les étudiants en difficultés financières
7	Favoriser les étudiants en situation de besoins spécifiques	Favoriser les étudiants en situation de besoins spécifiques (à supprimer)
8	Aucune discrimination sur la base de la religion, de la nationalité et du sexe	Aucune discrimination sur la base de la religion, de la nationalité et du sexe
9	Respect de la parité du sexe (F/H)	Respect de la parité du sexe (F/H)

Grille d'évaluation & de sélection des candidatures des étudiants réfugiés

Proposition finale

N°	Critères de sélection des étudiants réfugiés	Terme d'évaluation	Pondération (%)
1	Être reconnu comme réfugié	Être reconnu réfugié permanent (Principe par défaut)	-
2	Connaissance minimale de la langue française (qui pourra ensuite être approfondie grâce aux cours de langue mis en place par l'Université)	Entretien et/ou test + attestation de langue (CEIL)	30%
3	Titre d'études (minimum le Bac ou titre équivalent qui permet l'accès aux établissements d'enseignements supérieurs)	Principe (Par défaut)	-
4	Niveau de formation (Licence, Master (1 ^{ère} se années) & Doctorat). On doit tenir en compte que les disciplines soient hétéroclites.	(Certificat d'inscription ou carte d'étudiant) + Favoriser les inscrits en 1 année tous cycles confondus en prenant en compte la diversité des disciplines (Principe par défaut)	-
5	Situation de soutien familiale (<i>favoriser qui a déjà une famille, pour permettre à l'étudiant réfugié d'assurer des conditions de vie meilleures à la famille</i>)	Fiche de renseignement Ci-RES (présentation de la fiche familiale facultative)	30%
6	Situation économique : favoriser les étudiants en difficultés financières, ...	Fiche de renseignement Ci-RES (ressources financières, activités des parents) + (Consulter les services pédagogie et bourses)	20%
7	Favoriser les étudiants en situation de besoins spécifiques	Principe de discrimination positive à favoriser (Ayant des besoins spécifiques)	20%
8	Aucune discrimination sur la base de la religion, de la nationalité et du sexe	Principe a respecté selon les spécifiés de chaque université	-
9	Respect de la parité du sexe (F/H)	Principe parité souhaitable selon les candidatures dans chaque université	-



Création de Capacités Institutionnelles
d'Intégration des Réfugiés dans
l'Enseignement Supérieur

Fiche de renseignement du candidat

Projet CI-RES - Création de Capacités Institutionnelles d'Intégration des Réfugiés dans l'Enseignement Supérieur
Erasmus +/KA2 - Renforcement des Capacités
Numéro de référence : 610023-EPP-1-2019-1-DZ-EPPKA2-CBHE-SP

 **Fiche de renseignement du candidat**
Grille d'évaluation & de sélection des candidatures des étudiants réfugiés - Projet CI-RES

Informations personnelles :

Nom :
Prénom :
Date de naissance : Lien de naissance : Pays de naissance :
Sexe : Masculin Féminin
Nationalité actuelle : Nationalité à la naissance si différente :
Numéro du document de voyage : Date de délivrance (jj/mm/aa) : Date d'expiration (jj/mm/aa) :
Délivré par :
Adresse :
E-mail :
Tél Mobile :

Situation familiale (Etat civil):

Célibataire:
Marié(e) sans enfants :
Marié(e) avec enfants :
Divorcé(e) :
Autre (à préciser):

Situation pédagogique :

Titre d'études à l'université : Bac Année d'obtention
Titre équivalent Première inscription à l'université :
Niveau de formation : Licence Master Doctorat Autres (à préciser)
Domaine de formation :
Filière de formation :
Spécialité de formation :
Année de formation

Situation économique :

Ressources financières : Bourse du gouvernement Algérien Oui Non Montant :
Autres Bourses Oui Non
Activité professionnelle actuelle :
Employeur :
Activités des parents : Activité du Père : Activité du conjoint :
Activité de la mère :

Connaissance des langues :

Langue maternelle :
Autres Langues :

	Lu				
	Excellent	Bon	Acceptable	Médiocre	Insuffisant
Française					
Anglais					
Autres (à préciser)					

	Écrit				
	Excellent	Bon	Acceptable	Médiocre	Insuffisant
Française					
Anglais					
Autres (à préciser)					

	Parler				
	Excellent	Bon	Acceptable	Médiocre	Insuffisant
Française					
Anglais					
Autres (à préciser)					

Besoins spécifiques (nature) : à préciser :
Appartenances culturelles et culturelles : à préciser :

